PROCES VERBAL
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Du mercredi 10 mars 2021 à 20 h 00

L'an deux mil vingt et un, le dix mars à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués le 1er mars 2021, se sont réunis à la salle Jacques Michaux à L'Aigle, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Monsieur Serge GODARD a été nommé secrétaire de séance.

Etaient présents : Véronique HELLEUX, Dominique LORMEAU, Sylvie MOLERO, Dominique NETZER*, Didier PITOU, Eric ZO, Daniel MARIE, Serge GODARD, Philippe CROTEAU, Francis COLASSE, Marie-Odile TAVERNIER, Jean-Luc BEAUFILS, Paule KLYMKO, Pascal SUARD, Michel LE GLAUNEC, Alexandra DEPARIS-AUBRIL, François BRIZARD, Maïté GRANDCLÈRE, Christian BARBIER, Nathalie RIBAULT, Nadège TROUILLET, Philippe VAN-HOORNE, Véronique LOUWAGIE, Didier COUSIN, Nathalie LENÔTRE, Jean-Marie GOUSSIN, Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, Lionel GONNET, Pascal SAMSON, Mireille NOGUET, Serge DELAVALLÉE, Isabelle DUVAL de LAGUIERCE, Philippe RONDEL*, Hubert GORET, Delphine PRIEUR, Danièle SADRAIN, Aurore BAGLIN, Elisabeth JOSSET, Hervé HAREL, Jean-Guy GRANDIN, Franck GAULTIER, Christophe POTTIER, Jacky DE TAEVERNIER, Joël BRUNET, Jean SELLIER, Christine LEBRETON, André LAMONTAGNE, Guy MARTEL, Virginie VIOLET, François CARBONELL

Pouvoirs : Pascal GUEUGNON a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE
Charlène RENARD a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE
Fleur GOSSELIN a donné pouvoir à Lionel GONNET
Michel MAROT a donné pouvoir à Elisabeth JOSSET

Représentés : Philippe THOURET représenté par Francis COLASSE
Gilbert MATELOT représenté par Danièle SADRAIN
François HUREL représenté par Aurore BAGLIN

Absent excusé : Fabrice GLORIA

* arrivées en cours de séance.

ORDRE DU JOUR

Administration Générale

- Délibérations prises par le Bureau Communautaire le 11 février 2021 dans le cadre de sa délégation d'attribution
- Décisions du Président prises dans le cadre de sa délégation d'attribution

Scolaire

- Carte scolaire 2021-2022 : fermeture de classes

Aménagement du Territoire

- Dénomination du complexe culturel intercommunal à L'Aigle
- Cinéma L'Aiglon – annulation des loyers pour la période de fermeture imposée par le gouvernement

Environnement

- Animation de la politique du Grand Cycle de l'Eau sur le bassin versant de la Risle et Charentonne

Finances

- Approbation du compte administratif et des résultats 2020 des budgets annexes : PSLA / Piscine / Bohin / Parc d'Activités / Pépinières d'entreprises / Frénéhard et Michaux / SPANC / assainissement affermage / assainissement régie
- Approbation du compte de gestion 2020 des budgets annexes : PSLA / Piscine / Bohin / Parc d'Activités / Pépinières d'Entreprises / Frénéhard et Michaux / SPANC / assainissement affermage / assainissement régie
- Budget annexe PSLA : affectation des résultats et vote du budget primitif 2021
- Budget annexe Piscine : affectation des résultats et vote du budget primitif 2021
- Budget annexe Bohin : affectation des résultats et vote du budget primitif 2021
- Budget annexe Parc d'Activités : affectation des résultats et vote du budget primitif 2021
- Budget annexe Pépinière d'Entreprises : affectation des résultats et vote du budget primitif 2021
- Budget annexe Frénéhard et Michaux : affectation des résultats et vote du budget primitif 2021
- Budget annexe SPANC : affectation des résultats et vote du budget primitif 2021
- Budget annexe assainissement affermage : affectation des résultats et vote du budget primitif 2021
- Budget annexe assainissement régie : affectation des résultats et vote du budget primitif 2021
- Attributions des compensations 2021
- Vote de la TEOM

Questions diverses

M. SELLIER : Je vous remercie pour votre présence bien que ce conseil se déroule un mercredi soir. La DASEN (Directrice Académique des Services de l'Education Nationale) nous demande de prendre une décision concernant la carte scolaire 2021/2022 et la délibération doit lui parvenir dès demain matin.

Merci également à Jean-Marie GOUSSIN qui a déplacé la réunion du Syndicat du Percher qui devait se tenir ce soir.

Délibérations prises par le Bureau Communautaire le 11 février 2021 dans le cadre de sa délégation d'attribution

Monsieur le Président informe les membres du Conseil des délibérations prises par le Bureau Communautaire du 11 février 2021, dans le cadre de sa délégation d'attribution.

Ressources Humaines :

- Délibération n°2021-02-11-005

  Objet : Adoption du règlement intérieur du personnel

  Le Bureau Communautaire adopte le règlement intérieur du personnel de la Collectivité qui prendra effet au 1er mars 2021

  VOTE à l'UNANIMITÉ

- Délibération n°2021-02-11-006

  Objet : Mise en place de vacations pour le centre de vaccination

  Pour les praticiens qui ne peuvent être rémunérés directement par la CPAM, c'est la structure administrative responsable du centre de vaccination qui doit alors procéder à leur rémunération. Les sommes versées lui seront ensuite remboursées.
  Le Bureau Communautaire adopte le dispositif de recrutement de vacataires pour le centre de vaccination et valide les taux horaires pour l'intervention des professionnels de santé.

  VOTE à l'UNANIMITÉ

Voirie :

- Délibération n°2021-02-11-007

  Objet : Marché de travaux aménagement de la rue de L'Aigle - séquences 6 et 7 - à la Ferté Fresnel : modification n° 1 au lot n° 1 - Voirie et réseaux divers

  Des adaptations à des prestations ont été effectuées sur le lot n° 1 *voirie et réseaux divers* attribué à l'entreprise EUROVIA. Le Bureau Communautaire approuve la modification qui intègre de nouveaux prix au marché.

  VOTE à l'UNANIMITÉ

- Délibération n°2021-02-11-008

  Objet : Marché de travaux aménagement de la rue de L'Aigle – séquences 6 et 7 - à la Ferté Fresnel : modification n° 1 au lot n° 2 - Plantations

  Des adaptations à des prestations ont été effectuées sur le lot n° 2 *plantations* attribué à l'entreprise Julien & Legault Paysages. Le Bureau Communautaire approuve la modification qui intègre de nouveaux prix au marché.

  VOTE à l'UNANIMITÉ

- Délibération n°2021-02-11-009

  Objet : Marché de travaux d'enrobés et d'enduits 2021/2024 : attribution de l'accord cadre à bons de commandes

  Le Bureau communautaire retient l'offre présentée par la Société EUROVIA BN pour le marché relatif aux travaux de voirie 2021/2024 enrobés et enduits.

  VOTE à l'UNANIMITÉ

Finances :

- Délibération n°2021-02-11-010

  Objet : Marché de construction du PSLA de la Ferté-en-Ouche - Modification n° 3 au lot n° 8 - Menuiseries intérieures

  Le Bureau Communautaire approuve la modification n° 3 au lot n° 8 *menuiseries intérieures* attribué à l'entreprise MGP pour une moins-value de 3 558.16 € HT.

  VOTE à l'UNANIMITÉ

- Délibération n°2021-02-11-011

  Objet : Admission en non-valeur - Budget Général

  Le bureau Communautaire admet en non-valeur, sur le budget général, les créances irrécouvrables présentées pour un montant de 1 926.43 €

  VOTE à l'UNANIMITÉ

- Délibération n°2021-02-11-012

  Objet : Créances éteintes - Budget Général

  Le bureau Communautaire admet en non-valeur, sur le budget général, les créances éteintes présentées pour un montant de 2 286.37 €

  VOTE à l'UNANIMITÉ

- Délibération n°2021-02-11-013

  Objet : Admission en non-valeur - Budget annexe Assainissement Régie

  Le bureau Communautaire admet en non-valeur, sur le budget annexe assainissement régie, les créances irrécouvrables présentées pour un montant de 2 602.98 €

  VOTE à l'UNANIMITÉ

- Délibération n°2021-02-11-014

  Objet : Créances éteintes - Budget annexe Assainissement Régie

  Le bureau Communautaire admet en non-valeur, sur le budget annexe assainissement régie, les créances éteintes présentées pour un montant de 1 595.60 €

  VOTE à l'UNANIMITÉ

- Délibération n°2021-02-11-015

  Objet : Admission en non-valeur - Budget annexe Assainissement Affermage

  Le bureau Communautaire admet en non-valeur, sur le budget annexe assainissement affermage, les créances irrécouvrables présentées pour un montant de 1 060.68 €

  VOTE à l'UNANIMITÉ

- Délibération n°2021-02-11-016

  Objet : Créances éteintes - Budget annexe Assainissement Affermage

  Le bureau Communautaire admet en non-valeur, sur le budget annexe assainissement affermage, les créances éteintes présentées pour un montant de 4 640.87 €

  VOTE à l'UNANIMITÉ

- Délibération n°2021-02-11-017

  Objet : Admission en non-valeur - Budget annexe SPANC

  Le bureau Communautaire admet en non-valeur, sur le budget annexe SPANC, les créances irrécouvrables présentées pour un montant de 294.50 €

  VOTE à l'UNANIMITÉ

- Délibération n°2021-02-11-018

  Objet : Marché d'exploitation de chauffage, d'électricité et de traitement des eaux sur les installations de la piscine : protocole d'accord transactionnel avec DALKIA

  Suite à un litige relatif à la prise en compte de l'effet CICE sur l'indice de révision, la CdC et l'entreprise DALKIA, après discussions et concessions réciproques, ont décidé de régler définitivement et amiablement le litige par la conclusion d'un protocole d'accord transactionnel.

  VOTE à l'UNANIMITÉ

Décisions du Président prises dans le cadre de sa délégation d'attribution

Monsieur le Président informe les membres du Conseil des décisions prises dans le cadre de sa délégation d'attribution.

Scolaire :

- Décision n°2021-02-19-037

  Objet : Informatisation des écoles.

  Le projet d'équipement des écoles en matériels numériques s'élève à 50 971.45 € H.T.
  Le Président sollicite une subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) à hauteur de 50 %.

- Décision n°2021-02-19-038

  Objet : Rénovation des espaces extérieurs – école Jean de la Fontaine – Saint Michel Thubeuf.

  Le projet de rénovation de l'ensemble des extérieurs de l'école Jean de la Fontaine à Saint Michel Thubeuf comprenant notamment la sécurisation des zones de jeux s'élève à 46 160 € H.T.
  Le Président sollicite une subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) à hauteur de 50 %.

Sport :

- Décision n°2021-02-19-039

  Objet Installation d'un pare-ballon au stade de La Ferté Fresnel

  Le projet d'installation d'un pare-ballon au stade de La Ferté Fresnel s'élève à 21 070 € H.T.
  Le Président sollicite une subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) à hauteur de 50 %.

Travaux :

- Décision n°2021-02-19-040

  Objet : Réalisation de travaux de mise en accessibilité de 6 ERP (ADAP).

  Le projet de mise en accessibilité des ERP suivants :
  - école et cantine de Aube
  - cantine de l'école de St Michel Thubeuf
  - école de Aube
  - Office de tourisme
  - pôle administratif de la CdC
  - stade Jo Maso

  est estimé à 44 936.37 € H.T.

  Le Président sollicite une subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) à hauteur de 50 %.

Arrivée de Philippe RONDEL à 20 h 10.

M. SELLIER : La réunion de ce soir a été déclenchée pour échanger sur la carte scolaire qui s'impose à nous. Tous les ans, nous sommes amenés à nous défendre pour pallier à trop de fermetures de classes. L'an dernier nous devions avoir la fermeture de 7 postes qui s'est amoindrie avec la période COVID. Un poste a été supprimé à l'école Mazeline et une autre à l'école de la Ferté Fresnel qui avait accepté cette fermeture pour éviter d'en perdre un à l'école de la Ribambelle. Bien évidemment, le sujet se renouvelle car nos effectifs n'augmentent pas, loin de là. Mme la DASEN, que nous avons rencontrée à plusieurs reprises avec Jean-Guy, nous a fait plusieurs propositions et nous demande de prendre une décision selon celles qu'elle nous a faites. Jean-Guy va vous expliquer la démarche qui va plutôt concerner l'ex canton de la Ferté Fresnel. Nous devrons réaliser un Contrat de Ruralité sur l'ensemble de nos écoles. Les propositions que la DASEN nous fait sont soumises à des conditions. Je vais donc laisser la parole à Jean-Guy qui va vous exposer le sujet et nous laisserons place au débat. Fermer une classe dans une commune ne fait pas plaisir mais fermer une école l'est encore moins.

- **Délibération n° 2021-03-10-041**
  Carte scolaire 2021-2022 : fermeture de classes

Monsieur Jean-Guy GRANDIN, Vice-Président délégué aux Affaires Scolaires, rappelle aux membres du Conseil que Madame la DASEN a le projet de fermer 5 classes sur les écoles du territoire (Aube / La Ferté Fresnel-Glos la Ferrière / Irai / Villers en Ouche / RPI Gauville-St Evroult Notre Dame du Bois).
Après concertation, Madame la DASEN propose la fermeture du site de Glos la Ferrière. Si la CDC accepte cette proposition, les services de l'Education Nationale s'engagent à :

- revenir sur les fermetures de classes annoncées pour les écoles de Villers en Ouche et du RPI Gauville/Saint Evroult Notre Dame du Bois.

- maintenir toutes les classes pendant une durée de deux ans sur l'ancien territoire du Canton de la Ferté Fresnel

De son côté, la CDC des Pays de L'Aigle s'engage à :

- mener une réflexion sur la réorganisation de l'ensemble des écoles de son territoire dans le cadre d'une convention de ruralité,

- maintenir une garderie (matin/soir) sur la commune déléguée de Glos la Ferrière

- solliciter le service des transports scolaires de la Région dans le cadre de cette réorganisation.

M. GRANDIN : Nous avons ce soir une décision difficile à prendre et je vais vous présenter les 2 scénarii possibles pour ce vote. La difficulté que nous rencontrons sur l'ex canton de la Ferté Fresnel est un souci d'effectif par classe qui est relativement bas.

Les E/C (Effectif d'élèves par Classe) sont les suivants :

- 15,66 à Saint Evroult
- 17,00 à Gauville
- 24,40 à la Ferté Fresnel/Glos car ce n'est qu'une seule école
- 17,50 à Villers en Ouche

La proposition de Mme la DASEN serait de fermer une classe sur l'école Claude Monet qui est composée de 2 sites qui sont la Ferté Fresnel et Glos. La difficulté étant de décider si nous la fermons à la Ferté ou à Glos.

Actuellement, nous avons 2 classes sur le site de Glos et une fermeture entrainerait le fait qu'il n'y aurait plus qu'une classe. Il n'est pas souhaitable de laisser un seul enseignant avec les enfants. Il y aurait une fermeture à Villers en Ouche qui est une école neuve et une fermeture à Gauville ou Saint Evroult.
Mme la DASEN a proposé de revenir sur les fermetures de Villers, Gauville et Saint Evroult si nous fermions le site de Glos. Nous avons travaillé sur toutes les hypothèses avec une éventuelle fermeture de Glos. Dans ce dernier cas, Mme la DASEN ne fermerait pas de classe à Gauville/Saint Evroult ni à Villers et s'engagerait à ne pas retirer de postes jusqu'à la rentrée scolaire 2024 avec la volonté de rééquilibrer les autres sites qui ont un E/C bas.
Après m'être entretenu à plusieurs reprises avec les services de la DASEN, de l'IEN (Inspection de l'Education Nationale) et les services des transports scolaires, la démarche serait la suivante :

- Les enfants de Glos jusqu'au CE2 pourraient aller à la Ferté Fresnel comme cela se passe actuellement
- Les enfants de Glos CM1 et CM2 se rendraient à Villers et conforteraient le site
- Les enfants de la Ferté Fresnel resteraient à la Ferté sauf les CM1 et les CM2, qui allaient jusqu'à ce jour, à Glos et qui iraient à Gauville.
- Les enfants des autres communes scolarisés à la Ferté iraient en CM1 et en CM2 à Gauville.

Cette solution émane de propositions conjointes avec les transports scolaires qui pourraient mettre en place un circuit qui irait de Glos vers la Ferté puis de la Ferté vers Villers. Nous aurions un autre circuit de la Ferté vers Gauville pour y déposer les enfants de CM1 et de CM2 de la Ferté, ce qui nous réglerait la problématique des transports qui nous inquiétait.

Mme DEPARIS-AUBRIL : Les enfants de Glos la Ferrière qui iront à Villers seront véhiculés comment ?

M. GRANDIN : Ils seront pris en charge par le bus en départ de Glos. Dans ce car, monteront tous les enfants du 1er degré qui déposera les enfants de la maternelle au CE2 à la Ferté et ensuite le circuit continuera vers Villers pour y déposer les CM1 et les CM2. Les enfants CM1 et CM2 issus de l'école de la Ferté prendront le car à la Ferté pour se rendre à Gauville.

M. BRIZARD : Les enfants de Bocquencé qui allaient à Villers vont changer d'école ? Ils iront à Gauville si j'ai bien compris.

M. GRANDIN : Non, ils ne changent pas de site. Sauf pour 2 élèves issus de cette commune qui étaient scolarisés déjà à la Ferté et qui iront à Gauville pour le CM1 le CM2.

Mme DEPARIS-AUBRIL : Et les enfants de Couvains ?

M. GRANDIN : S'ils devaient aller à Glos, ils iront soit à Villers soit à Gauville selon leur école de rattachement. L'important était de permettre à chaque enfant de bénéficier d'un circuit de ramassage scolaire.

Arrivée de Dominique NETZER à 20 h 18.

Mme DEPARIS-AUBRIL : Cela représentera combien d'enfants par classe avec ces mouvements ?

M. GRANDIN : La répartition des effectifs avec une éventuelle suppression du site de Glos sera comme suit :

SITES	E/C actuel	E/C futur
Saint Evroult	15.66	17.66
Gauville	17.00	20.00
La Ferté Fresnel	24.40	19.60
Villers	17.50	19.75

avec la garantie que sur l'ensemble de ces écoles il n'y ait plus de fermeture jusqu'à la rentrée 2024 si nous nous engageons à signer ce contrat de ruralité.

M. BRIZARD : Est-ce que cette proposition vaut Contrat de Ruralité ou est-ce que nous serons dans l'obligation de la définir plus tard ?

M. GRANDIN : Cette proposition sera écrite dans la délibération. Il ne pourra pas y avoir de fermeture à Glos si ce que nous votons ce soir n'est pas totalement respecté. Mme la DASEN a validé cette proposition. Dès demain, nous nous mettrons à l'écriture du contrat de ruralité qui vaut, pour l'instant, uniquement sur le secteur de l'ex CdC de la Ferté Fresnel. Pour l'ensemble du territoire, il faudra du temps, il faut y réfléchir, il faut étudier les futurs effectifs mais nous devons nous y engager. Les agents du service scolaire ont relativement peiné car les premières informations nous ont été communiquées en janvier et nous ne sommes que le 10 mars. L'important était de trouver une solution qui puisse convenir, malgré tout, à toutes les familles.

M. SELLIER : Avec ce montage nous allons augmenter les effectifs dans certaines classes mais nous allons garder des effectifs bas et très en deçà des effectifs moyens de la Région. Nous pouvons nous battre pour ne pas fermer nos écoles mais quand nous avons des classes à 15 enfants, il est très difficile de pouvoir se défendre. De plus, les enseignants ne peuvent plus travailler dans une école tout seul et préfèrent de plus en plus travailler dans des écoles à 5 ou 6 classes. C'est un souhait que nous a remonté la DASEN et qui se vérifie sur le terrain. Lorsque la DASEN n'a pas fermé de classe l'an dernier, elle a conservé tous les postes, elle a donc puisé sur les remplaçants ce qui veut dire que cette année, elle a manqué d'enseignants et a dû faire appel à des enseignants retraités. En puisant sur ses réserves, elle n'avait plus d'enseignants volants pour remplacer les enseignants qui partaient en formation, ce qui a été préjudiciable. Elle nous a expliqué qu'il n'y avait pas que le problème d'effectif par classe qui entrait en compte pour la fermeture de classe.

Mme HELLEUX : Est-ce que la DASEN vous a parlé de l'inclusion? Nous parlons beaucoup d'inclusion, il est bien évident que l'on ne peut pas inclure des enfants en situation d'handicap dans une classe de 25 élèves. A Aube nous avons l'IME, est-ce qu'elle en a parlé et est-ce que l'inclusion va être remise en cause ?

M. SELLIER : A priori non, elle a une politique très favorable à l'inclusion. Nous avons évité une fermeture à Aube l'an dernier mais elle en ferme une cette année, ainsi qu'à Irai d'ailleurs.

Mme HELLEUX : Des effectifs à 15 par classe c'est bien.

M. SELLIER : Des effectifs à 15 quand il y a 5 classes, il n'y a aucun souci mais 15 enfants par classe avec 2 classes, les enseignants aiment moins.

M. GRANDIN : Mme la DASEN est très favorable à l'inclusion notamment pour les classes ULIS (Unités Localisées d'Inclusion Scolaires). Elle tient à ce que tous les enfants puissent trouver leur place dans une classe commune, quelque soient le handicap ou la difficulté.

M. SELLIER : Sachez que cette décision ne nous enchante pas mais nous sommes au pied du mur et que la décision nous est imposée. Villers et Saint Evroult/Gauville ont à ce jour 4 et 3 classes mais dès lors qu'elles n'en auront plus que 2, elles seront encore plus affaiblies et fermeront.

M. GRANDIN : Les prévisions d'effectifs de l'Education Nationale pour 2022 et 2023 sont les suivants :

	2022	**2023**
Saint Evroult	13.67	14.33
Gauville	18.00	17.00

Je suis inquiet sur le fait que des écoles de 3 classes puissent descendre à 2 classes, elles sont en danger. Ce n'est pas de gaîté de cœur que nous vous proposons de fermer le site de Glos mais si nous ne confortons pas les autres sites, nous les mettons en danger. C'est la démographie qui parle. De fait, il est confortable d'avoir 15 enfants par classe mais ce n'est pas ce que la DASEN acceptera car elle n'en a pas les moyens.

M. SELLIER : Nous sommes difficilement défendables quand nous voyons que dans les métropoles il y a 28 ou 30 élèves par classe. On peut toujours se battre mais à un moment c'est l'Education Nationale qui impose.

Mme DEPARIS-AUBRIL : Quel a été le choix de mettre les enfants de Glos à Villers et les enfants Bocquencé/Anceins à Gauville alors que géographiquement, il aurait été plus judicieux de faire l'inverse.

M. GRANDIN : Pour des problématiques de transports scolaires qui sont très compliquées car ce sont des circuits. Je profite de cette question pour répondre à Dominique NETZER qui avait soulevé le fait de voir passer des bus quasiment vides. Ce sont des boucles, on transporte des enfants du 1er degré, des collégiens et des lycéens dans les mêmes bus avec des horaires différents. Vendredi dernier, la Région qui a la compétence transport, n'avait toujours pas trouvé de solution, à moyens constants, pour desservir tous les enfants. Nous avons été obligés d'affecter ainsi tout en respectant les effectifs par classe. Ce travail de répartition a été complexe et pointu à l'élève près.

M. SELLIER : A ce jour nous ne votons pas pour la fermeture de Glos, nous sommes tous des Maires ruraux et nous n'avons pas l'habitude de fermer une école. On nous demande de faire un choix : fermer Glos en répartissant les enfants sur le reste du territoire ou fermer 4 autres classes. Compte tenu des effectifs, si nous ne confortons pas les écoles de Saint Evroult/Gauville et de Villers, nous les fermerons à terme.

M. GRANDIN : Des classes fermeront dès cette année et à nouveau l'année prochaine.

M. SELLIER : J'entends dire que certains voteront contre la fermeture de l'école de Glos, mais ce n'est pas cela que l'on vous demande. Si nous fermons Glos c'est pour sauver les autres sites pour 2 ans. Nous devons également nous engager sur le Contrat de Ruralité sur l'ensemble du territoire pour la fin de l'année. Attention, des sites à 2 classes il y en a d'autres, nous ne sommes pas à l'abri.

M. LE GLAUNEC : Monsieur le Président et chers collègues, vous comprendrez qu'en tant que Maire de la Ferté-en Ouche, je m'abstiendrai de voter cette délibération. Il faut savoir que la fermeture de Glos était sur la sellette depuis longtemps. On savait qu'en regroupant l'école Claude Monet sur le site de Glos et la Ferté Fresnel, elle était en danger. Par contre, je regrette le chantage qui nous est fait chaque année par la DASEN qui devient un rituel. On nous communique des chiffres tirés vers le bas en septembre/décembre. En janvier on nous annonce l'apocalypse. Nous nous battons en négociant et sommes satisfaits d'avoir sauvé quelques postes mais cette méthode ne me satisfait pas du tout.

M. SELLIER : Nous avons fait part de la méthode qui nous est faite lors de la venue de la DASEN. Elle nous dit que le choix nous appartient. Je comprends la position de Michel, effectivement nous avons négocié mais elle arrive toujours à ses fins.

M. CARBONELL : Il est vrai qu'entre la noyade et la pendaison il y a un choix. Je rejoins Michel, je suis atterré sur la forme et sur le fonds. Nous sommes dans une logique de destruction de tout le tissu scolaire rural. La thèse retenue est la démographie et les chiffres parlent. Je ne pose même pas la question de savoir pourquoi nous en sommes là mais il serait intéressant de le savoir. On ne résiste à plus rien, on subit systématiquement. L'Etat décide et nous demande de faire un choix absurde. J'admire Jean Guy GRANDIN qui fait tout ce qu'il peut pour éviter la catastrophe et essayer de sauver ce qu'il reste à sauver. Parallèlement, l'Etat nous demande de revaloriser nos territoires. Je voterai contre car par principe, on ne peut pas fermer une école.

M. GRANDIN : Il faut mesurer les enjeux de la situation. C'est bien la DASEN qui a la décision de fermer des classes et elle ira jusqu'au bout. Elle fermera Villers et finira par fermer Gauville et Saint Evroult. Il n'est pas vrai de dire que nous avons tout accepté. Nous avons demandé à maintenir les postes sur ce secteur pendant 2 ans. D'ailleurs, j'ai été obligé de rappeler la semaine dernière qu'elle s'était engagée à aucune fermeture jusqu'à la rentrée de septembre 2024 et non de septembre 2023. Il y a eu une avancée sur ce secteur, regardez les chiffres. Je sais combien il est difficile de fermer l'âme d'un village, c'est à dire l'école car j'ai également subi la fermeture de l'école de Saint Hilaire. Suivant la décision, nous pourrions fragiliser Villers et Saint Evroult. Avec les effectifs que nous avons, ce sera une fermeture cette année puis encore une fermeture l'an prochain et toujours avec un E/C très faible. Est-ce que nous laissons faire et se passera ce qui se passera ou est-ce que l'on dit les choses en listant ce que nous souhaitons pour notre territoire ?

Mme MOLERO : Si tous les élus s'abstiennent, qu'est-ce qu'il se passera ?

M. SELLIER : Elle fermera les 4 classes.

Mme MOLERO : A quoi bon nous demander dans ce cas ?

M. SELLIER : Michel et François ont raison, c'est du chantage.

M. GRANDIN : La décision de fermer des classes est de la compétence de la DASEN, la fermeture d'école et de la compétence de la collectivité.

M. SELLIER : Est-ce que nous devons prendre un risque pour Villers qui a une école neuve ainsi que pour Gauville et Saint Evroult ?

M. NETZER : Le scolaire est une compétence de la CdC et heureusement car malgré ce qu'il va se passer, il y aura eu des échanges avec la DASEN et cela a permis, peut-être, de retenir la meilleure des mauvaises solutions. Je me souviens de la fermeture de l'école de Beaufai en 1995 et je vous promets qu'il n'y a pas eu d'échange et que cela a été vite décidé. Bien évidemment, aucun Maire ne peut accepter la fermeture d'une école, mais nous ne pouvons pas avoir desclasses à 10 élèves.

Mme DEPARIS-AUBRIL : Si j'ai bien compris, les CE2 et les CM1 de cette année qui sont ensemble depuis la maternelle se trouveront séparés selon la commune où ils demeurent.

M. GRANDIN : Oui parfois, le respect des fratries. Tout dépend du ramassage scolaire. La seule possibilité pour la Région, ce sont les circuits que je vous ai décrits. On ne peut pas proposer aux parents de mettre leurs enfants dans une école où il n'y a pas de ramassage scolaire, c'est inimaginable.

Mme DEPARIS-AUBRIL : Les transports scolaires vont être maintenus dans la durée ? Et la Garderie à Glos ?

M. GRANDIN : La Région ne peut pas modifier ses circuits tous les ans.

M. SELLIER : La population de notre territoire vieillit avec de moins en moins d'enfants, il faut que l'on regarde la réalité en face. Nous nous battons pour rendre attractive notre ville pôle en créant une piscine, un gymnase, un futur complexe culturel, en ouvrant un nouveau BTS et malgré tout cela nous rencontrons de grosses difficultés. Nous ne sommes pas les seuls, les milieux ruraux souffrent énormément. J'ai rencontré le Directeur de la DDT qui me faisait remarquer que les grandes métropoles sont un peu mises de côté concernant les gros projets. De plus en plus de moyens sont déployés vers les communes rurales avec des plans de relance, comme Petites Villes de Demain, l'ORT...En attendant d'inverser la tendance il va falloir être patients.

Mme DEPARIS-AUBRIL : La garderie sera maintenue à Glos ?

M. GRANDIN : Si nous votons ce soir la fermeture de Glos, le choix a été fait de conserver la garderie sur le site de façon à ce que les parents puissent déposer leurs enfants.

Mme DEPARIS-AUBRIL : Comment ferons-nous lors des intempéries lorsque le car ne passera pas ?

M. GRANDIN : Comme sur tout le secteur lors des intempéries, le service scolaire gérera au mieux la situation. Si je prends l'exemple de ma commune, les enfants de maternelles font 15 kilomètres pour se rendre à Moulins la Marche. Il y aura du personnel dans chaque école pour garder les enfants sur site.

M.SELLIER : Effectivement, dans chaque garderie, il y a du personnel qui gardera les enfants si le bus ne passe pas.

Mme LOUWAGIE : On ne peut pas nier le problème d'effectif dû à la démographie. Effectivement dans le Département de l'Orne nous sommes un peu plus impactés que dans les autres départements de la Normandie. Le problème n'est pas que sur le territoire Aiglon, il est identique dans le Perche et dans le Pays d'Auge. Pour en avoir échangé à l'Assemblée Nationale, le problème est national. Nous avons parlé de choix ce soir, avons-nous ou n'avons-nous pas le choix ? Je croix que nous sommes pris en otage dans cette situation.
Je souhaiterais féliciter Jean-Guy GRANDIN pour tous les échanges qu'il a menés avec la DASEN car cela n'est pas facile. Nous avons tout de même la chance d'avoir une DASEN avec qui nous pouvons discuter et échanger même si elle a des exigences qui restent les siennes. Nous sommes dans la même difficulté lorsqu'on nous impose la fermeture d'un service dans un centre hospitalier. De perdre un service public nous met toujours à mal.
Ce qui est d'autant plus difficile est le fait que l'on nous impose de prendre nos responsabilités dans le cadre d'une décision sur laquelle nous n'avons pas le choix. C'est un peu cornélien, mais nous ne pouvons pas non plus aller vers l'autre solution qui consiste à perdre 3 autres classes avec les conséquences qui suivront.
On parlait tout à l'heure de l'attractivité de nos territoires mais il faudra aussi que l'Etat fasse des efforts sur l'obtention de certains permis de construire en réaffectant des zones sur lesquelles nous ne pouvons pas construire, en prenant toujours en compte l'étude des sols. Des jeunes ne peuvent pas venir sur notre territoire par manque de terrains, d'où l'importance du PLUi. Il faut que nous nous battions avec l'Etat car si nous n'arrivons pas à construire sur notre territoire, nous ne pourrons pas accueillir les familles, qui en ce moment, souhaitent quitter les grandes métropoles.

M. SELLIER : Lors de la réunion PLUi d'hier, nous avons senti une légère souplesse. Il y a 2 ans, ils étaient très rigides, on ne pouvait plus construire. Concernant la constructibilité dans les zones rurales il y a un peu plus d'autorisations.

M. CARBONELL : C'est surtout une volonté d'élus qui souhaitent préserver ce qu'il reste à préserver sur nos territoires ruraux, comme l'a toujours fait Jean-Marie. Certains manient les chiffres avec délicatesse mais en terme de refus de Permis de Construire, nous sommes loin de ce que vient de dire Véronique. Nous ne sommes pas du tout dans une approche de refus systématique. Le travail que nous sommes en train de réaliser va encore durer 2 ans et demi et va permettre, je l'espère, l'amélioration de nos hameaux. Ce n'est pas le débat de ce soir, le débat porte sur les écoles, du moins ce qu'il en reste.

M. SELLIER : Le Perche a engagé une réflexion beaucoup plus tôt en regroupant leurs écoles, comme l'a fait le secteur de Moulins la Marche. Lorsqu'ils ont décidé de regrouper leurs écoles, ils en ont quand même fermées. A ce jour, ils sont moins menacés de fermeture. La DASEN et les services de l'Etat nous mettent face à nos responsabilités.

Mme DEPARIS-AUBRIL : Il n'y aura plus de CM1 ni de CM2 à la Ferté ? Ils iront soit à Villers ou Gauville suivant leur lieu d'habitation ?

M. GRANDIN : Oui, comme c'est le cas actuellement puisque les CM1 et les CM2 allaient à Glos. A la Ferté il n'y aura que toutes les petites classes jusqu'au CE2.

Mme DEPARIS-AUBRIL : C'est-à-dire que le 2ème poste de Glos qui revient à la Ferté va être un poste dédoublé ?

M. GRANDIN : Je ne pense pas puisque nous avions 6 postes à la Ferté, nous allons revenir à 5 avec la perte d'un poste et nous allons récupérer celui de Glos. Par contre nous aurons un E/C à 19 alors qu'il aurait été de 24. Il n'y aura pas de dédoublement de classe pour les CP/CE1. Par contre, chaque classe aura une moyenne de 19 élèves.

Mme DEPARIS-AUBRIL : S'il y a un instituteur en plus, il y aura obligatoirement un dédoublement de classe ?

M. GRANDIN : Non, car il faut répartir les autres élèves et il y aura une dizaine d'enfants en plus sur la Ferté Fresnel à la prochaine rentrée.

Les répartitions par classe seront les suivantes à la Ferté Fresnel si nous fermions le site de Glos :

- 23 PS/Moyenne Sections
- 23 Moyennes Sections/Grandes Sections
- 18 CP
- 19 CE1
- 15 CE2

Les classes de CP et CE1 sont des classes avec beaucoup d'apprentissage de la lecture et vous remarquerez que les effectifs sont bas. Il y aura la possibilité de réaliser du bon travail.

Mme DEPARIS-AUBRIL : Actuellement, ils sont 26 en CP/CE1 et nous arrivons au mois de mars et ils ne savent toujours pas lire, c'est tout de même inquiétant.

M. GRANDIN : Je ne sais pas s'ils ne savent pas lire parce qu'ils sont 26 et je ne rentrerai pas dans ce débat.

Mme DEPARIS-AUBRIL : Cela y joue car s'il y a un élève perturbateur avec 26 élèves, la maîtresse ne peut pas être derrière le dos de tout le monde.

Mme CHAUVEL-TRÉPIER : Je souhaiterais remercier Jean-Guy ainsi que tout son service pour le travail effectué. Comme je l'avais dit lors de la fermeture de l'école à L'Aigle il n'est jamais bon signe de fermer une école. On nous oblige à prendre une décision qui n'est pas un choix mais plutôt axer sur le fonctionnement de l'Etat par rapport aux écoles. En votant aujourd'hui cette fermeture, nous accompagnons un mouvement qui est celui du dépeçage de l'Education Nationale et de l'instruction publique dans notre Pays. Je ne suis pas du tout d'accord avec cette façon de faire. Je voterai contre cette fermeture d'école, comme je l'ai fait lorsque cela s'est produit sur L'Aigle et surtout pas contre le travail fourni. De plus, ce système éducatif ne prend pas en compte les difficultés des enfants en milieu rural, pas plus que l'accès aux offres extérieures (Musée, Cinéma...) comme cela est proposé dans les grandes villes qui ont tout sur place.

Mme DUVAL de LAGUIERCE : Je souhaiterai revenir sur le RASED (Réseau d'Aides Spécialisés aux Elèves en Difficultés), est ce que nous avons accès à ce système sur notre territoire ? Y-aura-t-il des postes supprimés ?

M. GRANDIN : Le RASED est Départemental, il est affecté dans les circonscriptions. Je n'ai pas d'information sur le sujet. Nous y avons accès sur demande des Directeurs d'écoles en fonction des difficultés rencontrées chez certains enfants. Je sais qu'il y a des enfants sur notre territoire qui bénéficient de ce système.
Pour revenir à la posture qui est prise et que je comprends mais nous n'avons pas trop le choix. Il s'agit bien d'avenir et si on fragilise Villers, qui est une école neuve et si on fragilise Saint Evroult, ce n'est pas une école que l'on fermera. On fera comme à Moulins la Marche, on en construira une à la Ferté et tous les élèves iront à la Ferté, c'est comme cela que ça finira.

Mme JOSSET : Pour les années à venir, avons-nous des pistes de réflexions comme contrepouvoir et forces de propositions ?

M. GRANDIN : Ce n'est pas comme au Lycée ou au Collège. Nous avons une visibilité sur 3 ans car on ne peut pas en avoir une avant que les enfants soient nés. Il faut savoir que nous avons demandé avec le Président à la DASEN, une garantie jusqu'à la rentrée 2024 pour que le secteur de la Ferté Fresnel ne subisse aucune fermeture avant de s'être réorganisé. Bien évidemment, ce n'est pas la DASEN qui nous l'a proposé. Elle a très bien compris que l'on ne pouvait pas fermer une école sans s'organiser sur plusieurs années. Comme l'a dit, bien justement Véronique tout à l'heure, si nous n'avons pas d'autorisation de permis de construire dans nos communes rurales, nous les trouverons où les nouveaux enfants ?
Nous avons une autre problématique qui est le fait que certains parents ont tendance à faire de la consommation de l'école et souhaitent mettre les enfants où cela les arrangent, où ils travaillent et on peut le comprendre. Nous voyons bien que depuis 2 ans nous avons de nombreuses demandes de dérogations. Si nous acceptons une dérogation ce sont des fratries entières qui quittent nos écoles et cela les fragilise.

M. SELLIER : Sur le regroupement des 4 Saints, nous avons 90 enfants qui sont scolarisés hors regroupement, cela représente tout de même 4 ou 5 classes. C'est un choix des parents qui préfèrent aller sur la ville pôle ou tout simplement dans le privé pour des raisons de commodités.

Mme MOLERO : En même temps, ce n'est pas en fermant les écoles que nous pourrons conserver les familles.

M. SELLIER : Sur notre territoire, nous avons presque conservé toutes nos écoles en les agrandissant ou en les rénovant mais cela ne suffit pas. Sur le RPI des 4 Saints, nous avons rénové toutes les écoles et malgré cela des classes ferment progressivement, nous n'en avons plus que 3 au lieu de 5 à Saint Sulpice. Avec 1 800 habitants on devrait avoir plus de 3 classes.

M. DELAVALLÉE : Monsieur le Président, nous avons tout de même fermé l'école Moulin à Vent à L'Aigle.

M. SELLIER : En conclusion, la DASEN nous demande une décision ce soir mais également de réfléchir à l'écriture d'un Contrat de Ruralité pour l'avenir.

M. GRANDIN : On peut tout dire mais nous sommes dans un dialogue constant, si nous ne négocions pas, nous n'avons plus qu'à attendre que le ciel nous tombe sur la tête. Bien sûr que nous échangeons avec la DASEN, je me vois mal ne pas communiquer avec elle. Comme le disait Dominique NETZER tout à l'heure, avant, nous ne pouvions pas discuter. Le Maire négociait seul avec la DASEN et chaque Maire le faisait. Nous sommes beaucoup plus forts en CdC car nous avons un regard sur l'ensemble du territoire. Certains s'en souviennent, on a construit des écoles et c'était la bagarre pour récupérer les élèves et sauver son école. Des sites n'auraient pas dû être construits, aujourd'hui ils sont vides mais les élus se battaient pour obtenir de la DETR. Des écoles ont été construites sans réfléchir, sans regarder les besoins du territoire car les CdC n'avaient pas la compétence scolaire. Aujourd'hui, nous le payons car chaque Maire décidait de construire ou de rénover son école sans regarder ce qui se passait chez le voisin.

Mme LOUWAGIE : Je proposerai de revenir sur la formulation de la délibération.
Il nous est proposé : De valider la fermeture du site de Glos la Ferrière. Je trouve cela un peu dur, même si je sais que cela ne changera rien mais si nous acceptions la fermeture de Glos c'est qu'on lui demande de revenir sur les autres fermetures.
Je proposerai : De revenir sur les fermetures de classes du RPI de Gauville/Saint Evroult et de l'école de Villers puis valider la fermeture du site de Glos.

M. SELLIER : OK. Effectivement cela ne changera rien.

M. GRANDIN : Cela me va.

M. SELLIER : On notera également que les postes d'enseignants seront maintenus pendant 2 ans.

M. GRANDIN : Il faut bien préciser dans la délibération que les 2 ans sont bien après la prochaine rentrée. Par conséquent les postes ne bougeront pas jusqu'à la rentrée de septembre 2024.

M. LE GLAUNEC : Nous n'écrivons rien sur les transports ?

M. GRANDIN : J'ai un mail qui me confirme que notre proposition de transports scolaires a été validée et que la Région est prête à la mettre en place.

M. SELLIER : Nous l'écrirons également dans la délibération.

Mme CHAUVEL-TRÉPIER : Est-ce que les TPS (Toutes Petites Sections) de moins de 3 ans sont comptabilisées dans les effectifs ?

M. GRANDIN : Non, ils ne le sont jamais. Cela ne veut pas dire que les enseignants ne les acceptent pas. L'école étant obligatoire à partir de 3 ans, ils ne sont comptabilisés qu'au-delà des 3ans.

Le Conseil après en avoir délibéré :

- **DEMANDE** aux services de l'Education Nationale de revenir sur les fermetures de classes du RPI de Gauville/Saint Evroult Notre Dame du Bois et de l'école de Villers en Ouche,

- **DEMANDE** le maintien de toutes les classes sur l'ancien territoire du Canton de la Ferté Fresnel jusqu'à l'année scolaire 2023/2024 incluse.

- **DEMANDE** aux services de l'Education Nationale de soutenir les démarches de la CDC auprès de la Région pour adapter le service de transports scolaires.

- **VALIDE** la fermeture du site de Glos la Ferrière aux conditions énumérées ci-dessus.

- **S'ENGAGE** à maintenir une garderie scolaire à Glos la Ferrière

- **DECIDE** d'engager les discussions avec les services de l'Etat pour la réorganisation des écoles sur le territoire dans le cadre d'une convention de ruralité.

En EXERCICE	55
PRESENTS	50
VOTANTS	54

VOTE : 38 POUR
3 CONTRE (F. Carbonell, S. Chauvel-Trépier, V. Helleux)
13 ABSTENTIONS (C. Barbier, F. Brizard, J. Brunet, A. Deparis-Aubril, J. De Taevernier, H. Goret, M. Grandclère, M. Le Glaunec, C. Pottier, S. Molero, N. Trouillet, N. Ribault, V. Violet)

Mme DEPARIS-AUBRIL : Et les enfants des autres communes, ils vont aller où ? Nous avons des enfants qui rentrent en CM2 qui arrivent de Chambord et qui auraient dû aller à Glos.

M. GRANDIN : Ils vont suivre leurs camarades de Glos, on leur propose d'aller à Villers. Il y a une garderie à Glos. Sachant qu'ils arrivent d'un autre Département, il faut que je voie avec le Conseil Régional s'ils peuvent obtenir une carte de bus. Je n'ai pas la réponse ce soir mais je vous promets que nous y travaillons.

M. SELLIER : Malgré le vote de ce soir, la DASEN fermera, à la rentrée prochaine, une classe à Aube et une à Irai.
Concernant le Contrat de Ruralité, Mme la DASEN viendra nous faire un exposé, ce qui vous permettra de poser des questions. Je trouve sa proposition positive même si la fermeture de Glos est inacceptable.

Merci à Jean-Guy et à ses services pour le travail fourni.

- **Délibération n° 2021-03-10-042**
  Dénomination du complexe intercommunal à L'Aigle

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil que, lors de la séance du 25 avril 2019, le Conseil avait approuvé la conservation de l'enseigne « L'Aiglon », propriété de la Vice-Présidents Pays de L'Aigle pour le nouveau cinéma. Afin de déposer le dossier de CDACi (Commission Départementale d'Aménagement Cinématographique) et de conserver les agréments du Centre National du Cinéma (CNC), le nom « L'Aiglon » avait été choisi pour l'enseigne du nouvel équipement cinématographique.

M. SELLIER précise donc qu'il ne s'agit pas de renommer le nouveau cinéma qui conservera la dénomination L'Aiglon mais le **complexe culturel dans sa globalité**, en tant qu'équipement intercommunal.

LePrésident rappelle aux membres du Conseil que ce point a de nouveau été débattu lors de la séance du 17 Septembre 2020 et qu'il devient urgent de prévoir la signalétique du nouvel équipement qui sera livré désormais dans moins d'un an.

Après en avoir débattu lors de la réunion des Vice-Présidents du 11 février dernier, il est proposé au Conseil les noms suivants :

- ✓ Risle en scène
- ✓ Les Bains d'Ouche
- ✓ Complexe Culturel des Pays de L'Aigle

M. DELAVALLÉE : Pourquoi avoir proposé les « Bains d'Ouche » :

« Clin d'œil au territoire et à l'histoire de la ville de L'Aigle. Le Pays d'Ouche est notre identité commune. Notre festival autour du Jazz en Ouche pour rappeler que cet évènement annuel avait vocation à s'inscrire sur toutes les communes de notre CdC. Notre nouveau complexe culturel est également un outil au service de tout le territoire même s'il est situé sur la ville pôle de L'Aigle. Cette proposition donne du sens après la création de Jazz en Ouche dont le nom est connu de la plupart des habitants ou encore notre marque touristique « Ouche en Normandie ».
A l'emplacement même de notre complexe culturel existait auparavant les bains-douches de L'Aigle. Certains aiglons, les plus âgés, se rappelleront de cette époque où on allait se laver à l'extérieur de sa maison faute de commodité. Une plaque pourrie rappelle qu'à l'emplacement du complexe existait les « bains-douches » de la ville de L'Aigle.

Les Bains d'Ouche hauts lieux culturels en France :

Dans de nombreuses villes, ce nom évoque naturellement les espaces culturels comme la Galerie d'Art Contemporain d'Alençon, le Théâtre d'Elbeuf ou du Havre, la salle de concert de Lignières en Berry. Cette appellation évoque bien un lieu culturel éclectique.

Les Bains d'Ouche évoquent un lieu et non un évènement.

La proposition « Risle en Scène » conviendrait mieux à un nom de festival ou à un évènement culturel, comme le festival de théâtre amateur : « L'Aigle en Scène »

Je vais au festival « Risle en Scène » mais il est plus difficile de dire : je vais à « Risle en Scène ».
Les Bains d'Ouche définissent bien un lieu : je vais aux « Bains d'Ouche ». J'y vais autant pour le théâtre, la musique que pour le cinéma ».

Mme MOLERO : C'est très bien défendu.

Mme DUVAL de LAGUIERCE : Il existe, dans la Risle au niveau du Complexe Culturel, un mur que nous voyons du Pont des Alliés. Ce vestige de mur en briques est un reste des Bains-douches municipaux de l'ancien temps. Il y avait également à cet endroit le 1er plongeoir d'où les gens venaient se baigner dans la Risle. C'est une cohérence historique.

M. DELAVALLÉE : Dans les années 55, je suis venu aux bains-douches de L'Aigle.

M. SELLIER : Pour obtenir la CDACi, il avait été choisi L'AIGLON, le nom que nous choisissons ce soir est celui du complexe.

M. DE TAEVERNIER : La proposition « Complexe Culturel des Pays de L'Aigle » concerne toutes les communes de la CdC. Est-ce que toutes les communes participent à son financement ?

M. SELLIER : Je suis très optimiste. Toutes les communes y participeront.

M. DE TAEVERNIER : Les communes qui ne participent pas au financement du Complexe Culturel, ne devraient pas voter le nom. Dans ce cas, lors d'un prochain projet en commun, certaines communes pourront, également ne pas participer.

Le Président soumet au vote les propositions.

Ont obtenu :	Risle en scène	31 voix
	Les Bains d'Ouche	16 voix
	Complexe culturel des Pays de L'Aigle	7 voix

Au vu des résultats, le Conseil :

- **NOMME** le futur complexe culturel intercommunal à L'Aigle : « Risle en Scène »

En EXERCICE	55
PRESENTS	50
VOTANTS	54

- **Délibération n° 2021-03-10-043**
  Cinéma L'Aiglon : annulation des loyers pour la période de fermetures imposée par le Gouvernement

Monsieur Le Président expose aux membres du Conseil que lors du conseil communautaire du 17/09/2020, le conseil a annulé les loyers de Noé Cinémas, exploitant du cinéma L'Aiglon, pour la période du 12/03/2020 au 21/06/2020 représentant un montant de 823,97 € HT soit 988,76 € TTC.

Par courrier en date du 18/12/2020, la Société Noé Cinémas a sollicité une réduction du loyer au prorata de la période d'inactivité et de la période transitoire de réouverture soit une demande d'exonération de 10 mois de loyer, soit de mars 2020 à décembre 2020 inclus.

Le loyer du cinéma s'élève à 3 000 € HT soit 3 600 TTC par an.

L'exonération de la période de fermeture du 12/03/2020 au 21/06/2020 a déjà été prise en compte par la Trésorerie.

calcul de la nouvelle exonération du montant du loyer au profit de Noé Cinémas		
période de mars 2020 à décembre 2020	2 515,32 € HT	3 018,38 € TTC
exonération déjà accordée du 12/03/20 au 21/06/20 à déduire de la période mars à décembre 2020	823,97 € HT	988,76 € TTC
montant de loyer restant à exonérer	1 691,35 € HT	2 029,62 € TTC

- Vu l'article le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le bail signé en date du 13 mars 2014 entre la Communauté de Communes et la Société Noë Cinémas pour la location gérance du cinéma sis à L'Aigle,
- Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,
- Considérant la demande de la Société Noé Cinémas,
- Considérant que le cinéma recouvre une mission de service public,

Le Conseil après en avoir délibéré :

➢ **ANNULE** les loyers de Noé Cinémas :

- pour la période de mars à décembre 2020 (en déduisant les loyers déjà exonérés du 12/03/20 au 21/06/20) ce qui représente un montant de 1 691,35 € HT soit 2 029,62 € TTC,

- sur l'année 2021, pour la période de fermeture du cinéma en raison des mesures gouvernementales liées à la crise sanitaire.

En EXERCICE	55
PRESENTS	50
VOTANTS	54

VOTE : UNANIMITÉ

- **Délibération n° 2021-03-10-044**
  Animation de la politique du Grand Cycle de l'Eau sur le bassin versant de la Risle et de la Charentonne

Monsieur BRIZARD, Vice-Président délégué à l'Environnement, rappelle aux membres du Conseil, que l'arrêté inter-préfectoral d'abrogation du schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) de la Risle-Charentonne a été annulé par le tribunal administratif de Rouen par jugement du 6 novembre 2018. Le tribunal a considéré, en effet, que l'autorité administrative approuvant le SAGE ne peut être signataire de l'avis de l'autorité environnementale comme le prévoyait le code de l'environnement au moment de l'instruction du SAGE. Ce point est désormais rectifié avec la création des missions régionales de l'autorité environnementale.

Cette décision ne doit pas remettre en cause le projet de mise en œuvre d'une animation du grand cycle de l'eau sur le bassin versant. Cette animation doit permettre de remettre en chantier le SAGE sur le bassin versant et la coordination des maîtrises d'ouvrage qui exercent la compétence gestion de l'eau, des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI).

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) reste un outil stratégique de planification de la gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant. Il est élaboré par des acteurs locaux (élus, usagers, représentant de l'Etat, etc.).
Le SAGE est composé d'un PAGD (Plan d'Aménagement et de Gestion Durable) et d'un règlement.

Le PAGD définit :
- Les outils prioritaires en matière de politique de l'eau et des milieux aquatiques ;
- Les dispositions pour les atteindre ;
- Les priorités dans le temps (actions prioritaires, secteurs prioritaires, etc.).

Il fixe les conditions de réalisation du SAGE en évaluant les moyens techniques et financiers nécessaires à sa mise en œuvre.

Il relève du principe de comptabilité avec les décisions administratives prises dans le domaine de l'eau. Le règlement est opposable aux tiers.

Pour ce faire, lors de la Commission Locale de l'Eau du 5 décembre 2017, compte-tenu de sa position centrale sur le bassin versant et de la superficie de son territoire, l'Intercom Bernay Terres de Normandie s'est proposée pour porter le recrutement de l'animateur et de l'accueillir dans ses locaux.

A ce titre, l'Intercom Bernay Terres de Normandie (IBTN) propose la mise à disposition à mi-temps de Mme NAUWYNCK actuellement responsable du service Grand Cycle de l'Eau à l'IBTN.

L'animation doit permettre :
- De remettre en chantier et d'accompagner la démarche SAGE ;
- De suivre la mise en œuvre et les éventuelles révisions du SAGE ;
- D'assurer un appui administratif et technique des activités de Commission Locale de l'Eau ;
- De mettre en œuvre des activités de communication ;
- De faire vivre un comité de bassin de la Risle pour coordonner les actions au titre de la GEMAPI.

Le montant prévisionnel restant à la charge des EPCI est estimé à 15 250 € par an (demi-équivalent temps plein et moyen matériel).

Le tableau ci-dessous donne le coût prévisionnel de l'animation des EPCI pour un demi-équivalent temps-plein. La participation financière pour la Communauté de communes des Pays de L'Aigle est estimée à 2 030 € pour les années 2020 et 2021.

M. SELLIER : L'avantage d'un SAGE est d'obtenir une étude globale sur la totalité du cours d'eau.

Ceci entendu,

Le Conseil après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** que l'Intercom Bernay Terres de Normandie porte le recrutement de l'animateur de la démarche SAGE et l'accueille dans ses locaux

- **ACCEPTE** la proposition de l'Intercom Bernay Terres de Normandie de mise à disposition à mi-temps de sa responsable du service Grand Cycle de l'Eau pour animer la démarche du SAGE de la Risle et de la Charentonne

- **APPROUVE** les modalités de financement ci-avant présentées et autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette mission

ANIMATION DE LA DEMARCHE SAGE RISLE ET CHARENTONNE : répartition du coût par EPCI

	COLLEGE DES EPCI	NOMS DES REPRESENTANTS	PART POPULATION ET SURFACE	REPARTITION DU NOMBRE DE DELEGUES (base 16)	REPARTITION DU RESTE A CHARGE DE L'ANIMATION (1/2 ETP soit 15250 €)
1	CC Interco Normandie Sud	M. Chéron	5,71	1	871
2	CC Intercom Bernay Terres de Normandie	M. Rousselin M. Balisse M. Scribot M. Chauvin Mme Rivière	36,54	5	5572
3	CC Lieuvin Pays d'Auge	M. Enos	8,34	1	1272
4	CC Roumois Seine	M. Quétier	6,41	1	978
5	CC Pont Audemer Val de Risle	M. Carel M. Bussy	15,33	2	2338
6	CC des Pays de l'Aigle	M. Brizard Mme Le Breton	13,31	2	2030
7	CC des vallées d'Auge et du Merlerault	M. Feret	3,12	1	476
8	CC du pays de Conches	M. Sapowicz	1,45	1	221
9	CC du pays de Honfleur Beuzeville	M. Bernard	1,93	1	294
10	CC du Pays du Neubourg	M. Bronnaz	7,86	1	1199

En EXERCICE	55
PRESENTS	50
VOTANTS	54

VOTE : UNANIMITÉ

- **Délibération n° 2021-03-10-045**
  Budget annexe PSLA – Approbation du compte administratif et des résultats 2020

Le compte administratif 2020 du budget annexe « PSLA » est fourni en annexe de la présente note de synthèse.

Ce budget comprend les pôles de santé de L'Aigle et de Moulins la Marche. Ces deux pôles sont en situation de fonctionnement courant et les loyers ont été au niveau attendu. En fonctionnement, les nouveaux pôles ouverts fin 2020, ont donné lieu à quelques dépenses et recettes en décembre 2020.
Le budget général a versé en 2020 une subvention d'équilibre à hauteur de 150 000 € en fonctionnement.

L'emprunt de 600 000 € a été réalisé début 2020.

En investissement, étaient inscrits les travaux et les subventions associées des trois pôles en cours de construction / extension (la Ferté Fresnel, Moulins la Marche et Aube). L'ensemble des marchés de travaux ayant été engagés, les crédits non consommés figurent en reste à réaliser. Toutes les subventions notifiées figurent également en reste à réaliser. Des subventions, en attente de notification pour 225K€, seront réinscrites au BP 2021 (FEADER et Région)

Le besoin d'autofinancement 2020 de la section d'investissement sera couvert, en 2021 par la réinscription des subventions non notifiées et le produit de la vente attendue des appartements, dont un lot fait l'objet d'une promesse de vente.

Les dépenses et recettes de l'exercice, ainsi que les résultats du compte administratif sont les suivants :

BUDGET PSLA		
Résultats du compte administratif	**Fonctionnement**	**Investissement**
Dépenses de l'exercice	249 143.34	1 379 267.54
Recettes de l'exercice	265 679.61	1 057 591.24
Résultat de l'exercice	**16 536.27**	-321 676.30
Résultat antérieur reporté	0.00	-723 493.27
Résultat cumulé	**16 536.27**	-1 045 169.57
Restes à réaliser - dépenses		76 074.17
Restes à réaliser - recettes		552 050.34
Résultat des restes à réaliser		**475 976.17**
Besoin d'autofinancement de la section d'investissement		569 193.40

Monsieur SELLIER a quitté la salle et Monsieur VAN-HOORNE le remplace pour le vote.

Le Conseil après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le compte administratif 2020 et les résultats du budget annexe « PSLA »

En EXERCICE	55
PRESENTS	49
VOTANTS	53

VOTE : UNANIMITÉ

- **Délibération n° 2021-03-10-046**

Budget annexe Piscine – Approbation du compte administratif et des résultats 2020

Le compte administratif 2020 du budget annexe « Piscine » est fourni en annexe de la présente note de synthèse.

Ce budget comprend l'exploitation du centre aquatique Cap'Orne (piscine, activités fitness et espace forme, bowling).

La subvention d'équilibre de la part du budget général s'est élevée à 1 045 000 € en 2020, son niveau habituel. Le COVID a entraîné une longue période d'inactivité ou d'activité réduite dont les conséquences budgétaires sont un déficit de 150 000 € en fonctionnement qui se décompose ainsi :

Baisse de recettes :	- 240K€
Economies de charges :	+ 90 K€
Impact net :	- 150 K€

Ce déficit sera compensé par une augmentation de la subvention d'équilibre 2021

Les dépenses et les recettes de l'exercice, ainsi que les résultats du compte administratif sont les suivants :

PISCINE

Résultats du compte administratif	Fonctionnement	Investissement
Dépenses de l'exercice	1 439 255.07	152 383.61
Recettes de l'exercice	1 266 667.65	326 962.02
Résultat de l'exercice	-172 587.42	**174 578.41**
Résultat antérieur reporté - CDC	22 647.28	456 330.68
Résultat cumulé	-149 940.14	**630 909.09**
Restes à réaliser - dépenses		0.00
Restes à réaliser - recettes		0.00
Résultat des restes à réaliser		**0.00**
Besoin d'autofinancement de la section d'investissement		**0.00**

Il convient de noter que l'exercice 2020 a permis de constituer un excédent supplémentaire d'environ 175 000€ en section d'investissement. En effet le montant des amortissements envoyés à la section d'investissement est important, notamment depuis 2017 et s'élève (en net) à 290 K€. Cela permet de financer le remboursement des emprunts, les petits investissements courants, tout en constituant un excédent dans la section d'investissement (630K€) pour des travaux ultérieurs.

Monsieur SELLIER a quitté la salle et Monsieur VAN-HOORNE le remplace pour le vote.

Le Conseil après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le compte administratif 2020 et les résultats du budget annexe « Piscine »

En EXERCICE	55
PRESENTS	49
VOTANTS	53

VOTE : UNANIMITÉ

- **Délibération n° 2021-03-10-047**
  Budget annexe Bohin – Approbation du compte administratif et des résultats 2020

Le compte administratif 2020 du budget annexe « Bohin » est fourni en annexe de la présente note de synthèse.

Il s'agit du budget qui porte le bâtiment loué au Musée Bohin.
Le budget comporte en recettes le loyer (34K€), et en charges les amortissements, le remboursement de l'annuité d'emprunt et quelques dépenses de fonctionnement.
La subvention d'équilibre de la CdC s'est élevée à 102 800 € en 2020, en raison de l'annulation partielle du loyer, dans la cadre de la fermeture liée au COVID.

Les dépenses et recettes de l'exercice, ainsi que les résultats du compte administratif sont les suivants :

BUDGET BOHIN		
Résultats du compte administratif	**Fonctionnement**	**Investissement**
Dépenses de l'exercice	273 844.31 €	189 409.44 €
Recettes de l'exercice	278 643.68 €	196 257.03 €
Résultat de l'exercice	**4 799.37 €**	**6 847.59 €**
Résultat antérieur reporté	**3 691.74 €**	41 220.29 €
Résultat cumulé	**8 491.11 €**	**48 067.88 €**
Restes à réaliser -dépenses		2516.00
Restes à réaliser -recettes		0.00
Résultat des restes à réaliser		**0.00**
Besoin d'autofinancement de la section d'investissement		**0.00**

Monsieur SELLIER a quitté la salle et Monsieur VAN-HOORNE le remplace pour le vote.

Le Conseil après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le compte administratif 2020 et les résultats du budget annexe « Bohin »

En EXERCICE	55
PRESENTS	49
VOTANTS	53

VOTE : UNANIMITÉ

- **Délibération n° 2021-03-10-048**
  Budget annexe Parc d'Activités – Approbation du compte administratif et des résultats 2020

Le compte administratif 2020 du budget annexe « Parc d'Activités » est fourni en annexe de la présente note de synthèse.

Ce budget de lotissement porte sur :

- Les participations à la SHEMA pour l'acquisition des terrains de la ZI (dans le cadre de la concession publique d'aménagement)
- La gestion au quotidien des différentes zones de la CDC, dont la viabilisation et les ventes de terrain

En 2020, les principales dépenses ont été les suivantes :

- 100K€ ont été versés à la SHEMA, pour anticiper le versement des 500K€ pour le rachat de certains terrains à l'EPFN. Cette participation de 600K€ a été étalée entre 2017 et 2022.
- Environ 20K€ de viabilisation et d'amélioration des zones (signalétique, accès, etc…)

Une seule recette de terrain a été constatée (4 085 € pour un terrain à Aube)

Une subvention d'équilibre de 116 350 € a été versée.

Les dépenses et recettes de l'exercice, ainsi que les résultats du compte administratif sont les suivants :

BUDGET PARC D'ACTIVITES		
Résultats du compte administratif	**Fonctionnement**	**Investissement**
dépenses de l'exercice	331 782.15	232 463.01
Recettes de l'exercice	352 898.01	210 530.00
Résultat de l'exercice	**21 115.86**	-21 933.01
Résultat antérieur reporté - CDC	-21 115.86	21 537.43
Résultat cumulé	**0.00**	-395.58
Restes à réaliser - dépenses		0.00
Restes à réaliser - recettes		0.00
Résultat des restes à réaliser		**0.00**
Besoin d'autofinancement de la section d'investissement		**395.58**

M. NETZER : Dans le rapport de la Convention Publique d'Aménagement, j'avais vu qu'il y avait un souci sur les panneaux solaires sur la toiture du bâtiment IMV. Qu'en est-il ?

M. SELLIER : Il y a eu une malfaçon lors de la fabrication des panneaux solaires. La SHEMA, dans le cadre de la Convention Publique d'Aménagement gère la situation. Des expertises sont en cours et visent à corriger toutes les défaillances et peut-être voir le changement de la toiture avec en plus le remboursement du manque à gagner. Affaire à suivre.

Monsieur SELLIER a quitté la salle et Monsieur VAN-HOORNE le remplace pour le vote.

Le Conseil après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le compte administratif 2020 et les résultats du budget annexe « Parc d'Activités »

En EXERCICE	55
PRESENTS	49
VOTANTS	53

VOTE : UNANIMITÉ

- **Délibération n° 2021-03-10-049**
  Budget annexe Pépinière d'Entreprises – Approbation du compte administratif et des résultats 2020

Le compte administratif 2020 du budget annexe « Pépinière d'entreprises » est fourni en annexe de la présente note de synthèse.

Pour rappel, ce budget porte principalement :

- Le bâtiment Cap Entreprises et le bâtiment « La Couture » à la Ferté en Ouche, qui génèrent des loyers
- L'ex bâtiment LTI, dont la réhabilitation a été portée par la Shema dans le cadre de la CPA, qui génère également des loyers.
- La Maison des Services numériques (le 100% Fibre) dont les locaux sont situés dans l'ex bâtiment LTI

La subvention du budget général s'est élevée à 65 000 €, en 2020.

Les dépenses et recettes de l'exercice, ainsi que les résultats du compte administratif sont les suivants :

BUDGET PEPINIERE D'ENTREPRISES		
résultats du compte administratif	Fonctionnement	Investissement
Dépenses de l'exercice	173 728.64	336 542.88
Recettes de l'exercice	164 795.31	350 734.92
Résultat de l'exercice	-8 933.33	**14 192.04**
Résultat antérieur reporté	11 114.59	740.93
Résultat cumulé	**2 181.26**	**14 932.97**
Restes à réaliser - dépenses		0.00
Restes à réaliser - recettes		0.00
Résultat des restes à réaliser		**0.00**
Besoin d'autofinancement de la section d'investissement		**0.00**

Monsieur SELLIER a quitté la salle et Monsieur VAN-HOORNE le remplace pour le vote.

Le Conseil après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le compte administratif 2020 et les résultats du budget annexe « Pépinière d'Entreprises »

En EXERCICE	55
PRESENTS	49
VOTANTS	53

VOTE : UNANIMITÉ

- **Délibération n° 2021-03-10-050**

Budget annexe Frénéhard et Michaux – Approbation du compte administratif et des résultats 2020

Le compte administratif 2020 du budget annexe "Frénéhard et Michaux" est fourni en annexe de la présente note de synthèse.

Pour rappel, ce budget porte principalement la location en crédit-bail du bâtiment de l'entreprise, située à St Symphorien des Bruyères. Ce budget ne perçoit pas de subvention du budget général. Les recettes de loyer couvrent l'annuité d'emprunt.

Les dépenses et recettes de l'exercice, ainsi que les résultats du compte administratif sont les suivants :

BUDGET FRENEHARD ET MICHAUX		
Résultats du compte administratif	Fonctionnement	Investissement
Dépenses de l'exercice	13 728.08	116 744.99
Recettes de l'exercice	133 176.00	110 451.62
Résultat de l'exercice	**119 447.92**	-6 293.37
Résultat antérieur reporté - CDC	36 420.36	-110 451.62
Résultat cumulé	**155 868.28**	-116 744.99
Restes à réaliser - dépenses		0.00
Restes à réaliser - recettes		0.00
Résultat des restes à réaliser		**0.00**
Besoin d'autofinancement de la section d'investissement		**116 744.99**

Monsieur SELLIER a quitté la salle et Monsieur VAN-HOORNE le remplace pour le vote.

Madame Fleur GOSSELIN ne prend pas part au vote

Le Conseil après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le compte administratif 2020 et les résultats du budget annexe « Frénéhard et Michaux »

En EXERCICE	55
PRESENTS	49
VOTANTS	52

VOTE : UNANIMITÉ

- **Délibération n° 2021-03-10-051**
  Budget annexe SPANC – Approbation du compte administratif et des résultats 2020

Le compte administratif 2020 du budget annexe « SPANC » est fourni en annexe de la présente note de synthèse.

Il s'agit d'un budget autonome, qui fonctionne sans subvention du budget général. Depuis le 1er juillet 2019, les contrôles sont assurés par un prestataire.

En 2020, la section de fonctionnement ressort en déficit, car le prestataire n'a pas réalisé l'intégralité des contrôles prévus au contrat. Par conséquent, l'activité n'a pas généré suffisamment de recettes pour financer l'intégralité des frais fixes du service.

Les dépenses et recettes de l'exercice, ainsi que les résultats du compte administratif sont les suivants :

BUDGET SPANC		
Résultats du compte administratif	Fonctionnement	Investissement
Dépenses de l'exercice	52 759.10	0.00
Recettes de l'exercice	46 865.00	2 390.00
Résultat de l'exercice	-5 894.10	**2 390.00**
Résultat antérieur reporté	24 119.47	7 874.00
Résultat cumulé	**18 225.37**	**10 264.00**
Restes à réaliser - dépenses		0.00
Restes à réaliser - recettes		0.00
Résultat des restes à réaliser		**0.00**
Besoin d'autofinancement de la section d'investissement		**0.00**

Monsieur SELLIER a quitté la salle et Monsieur VAN-HOORNE le remplace pour le vote.

Le Conseil après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le compte administratif 2020 et les résultats du budget annexe « SPANC »

En EXERCICE	55
PRESENTS	49
VOTANTS	53

VOTE : UNANIMITÉ

- **Délibération n° 2021-03-10-052**

Budget annexe Assainissement Affermage – Approbation du compte administratif et des résultats 2020

Le compte administratif 2020 du budget annexe « Assainissement Affermage » est fourni en annexe de la présente note de synthèse.

- L'exercice 2020 a permis de dégager une capacité d'autofinancement de 247 000 €
- En investissement, la plupart des recettes et dépenses de l'exercice sont liées à des restes à réaliser. Seule a été engagée l'étude préalable à la réalisation du schéma directeur assainissement collectif / pluvial

Les dépenses et recettes de l'exercice, ainsi que les résultats du compte administratif sont les suivants :

BUDGET ASSAINISSEMENT AFFERMAGE		
Résultats du compte administratif	Fonctionnement	Investissement
Dépenses de l'exercice	1 002 071.14	969 710.33
Recettes de l'exercice	1 309 852.09	707 693.84
Résultat de l'exercice	**307 780.95**	-262 016.49
Résultat antérieur reporté	1 291 413.30	672 531.94
Résultat cumulé	**1 599 194.25**	**410 515.45**
Restes à réaliser - dépenses		227 071.00
Restes à réaliser - recettes		232 726.00
Résultat des restes à réaliser		**5 655.00**
Besoin d'autofinancement de la section d'investissement		**0.00**

Monsieur SELLIER a quitté la salle et Monsieur VAN-HOORNE le remplace pour le vote.

Le Conseil après en avoir délibéré :

➢ **APPROUVE** le compte administratif 2020 et les résultats du budget annexe « Assainissement Affermage »

En EXERCICE	55
PRESENTS	49
VOTANTS	53

VOTE : UNANIMITÉ

- **Délibération n° 2021-03-10-053**
  Budget annexe Assainissement Régie – Approbation du compte administratif et des résultats 2020

Le compte administratif 2020 du budget annexe « Assainissement Régie » est fourni en annexe de la présente note de synthèse.

La section de fonctionnement a dégagé une capacité d'autofinancement de 23 000 €.

L'exercice a été marqué par l'impact de la crise sanitaire, qui a obligé à traiter une partie des boues des stations sur la station de St Sulpice. Ces surcoûts de 2020 et 2021 seront pris en charge par l'Agence de l'Eau, à hauteur de 80% (produit attendu en 2021).

Depuis le 1er octobre 2020, certaines stations gérées jusque-là en régie directe sont gérées en prestations de service par la SAUR. L'objectif est d'assurer une harmonisation dans les pratiques, d'améliorer la continuité de service en mettant en place un système de maintenance préventive et de renouvellement programmé des matériels sensibles.
En contrepartie, et en accord avec les communes concernées, certaines mises à disposition ont pris fin.

Les dépenses et recettes de l'exercice ainsi que les résultats du compte administratifs sont les suivants :

ASSAINISSEMENT REGIE		
Résultats du compte administratif	Fonctionnement	Investissement
Dépenses de l'exercice	516 342.28	221 505.40
Recettes de l'exercice	508 465.83	273 068.19
Résultat de l'exercice	-7 876.45	51 562.79
Résultat antérieur reporté	480 233.73	59 343.41
Résultat cumulé	472 357.28	110 906.20
Restes à réaliser - dépenses		50 870.00
Restes à réaliser - recettes		195 198.00
Résultat des restes à réaliser		144 328.00
Besoin d'autofinancement de la section d'investissement		0.00

Monsieur SELLIER a quitté la salle et Monsieur VAN-HOORNE le remplace pour le vote.

Le Conseil après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le compte administratif 2020 et les résultats du budget annexe « Assainissement Régie »

En EXERCICE	55
PRESENTS	49
VOTANTS	53

VOTE : UNANIMITÉ

- **Délibération n° 2021-03-10-054**
  Budget annexe PSLA – Approbation du compte de gestion 2020

Le compte de gestion 2020 du budget annexe « PSLA » arrêté par la trésorerie de L'Aigle est mis à la disposition des élus communautaires souhaitant le consulter dans les locaux de la Communauté de Communes.

Le Conseil après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2020 du budget annexe « PSLA » qui est identique au compte administratif.

En EXERCICE	55
PRESENTS	50
VOTANTS	54

VOTE : UNANIMITÉ

- **Délibération n° 2021-03-10-055**
  Budget annexe Piscine – Approbation du compte de gestion 2020

Le compte de gestion 2020 du budget annexe « Piscine » arrêté par la trésorerie de L'Aigle est mis à la disposition des élus communautaires souhaitant le consulter dans les locaux de la Communauté de Communes.

Le Conseil après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2020 du budget annexe « Piscine », qui est identique au compte administratif.

En EXERCICE	55
PRESENTS	50
VOTANTS	54

VOTE : UNANIMITÉ

- **Délibération n° 2021-03-10-056**
  Budget annexe Bohin – Approbation du compte de gestion 2020

Le compte de gestion 2020 du budget annexe « Bohin » arrêté par la trésorerie de L'Aigle est mis à la disposition des élus communautaires souhaitant le consulter dans les locaux de la Communauté de Communes.

Le Conseil après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2020 du budget annexe « Bohin », qui est identique au compte administratif.

En EXERCICE	55
PRESENTS	50
VOTANTS	54

VOTE : UNANIMITÉ

- **Délibération n° 2021-03-10-057**
  Budget annexe Parc d'Activités – Approbation du compte de gestion 2020

Le compte de gestion 2020 du budget annexe « Parc d'Activités » arrêté par la trésorerie de L'Aigle est mis à la disposition des élus communautaires souhaitant le consulter dans les locaux de la Communauté de Communes.

Le Conseil après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2020 du budget annexe « Parc d'Activités », qui est identique au compte administratif.

En EXERCICE	55
PRESENTS	50
VOTANTS	54

VOTE : UNANIMITÉ

- **Délibération n° 2021-03-10-058**
  Budget annexe Pépinière d'Entreprises – Approbation du compte de gestion 2020

Le compte de gestion 2020 du budget annexe « Pépinière d'Entreprises » arrêté par la trésorerie de L'Aigle est mis à la disposition des élus communautaires souhaitant le consulter dans les locaux de la Communauté de Communes.

Le Conseil après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2020 du budget annexe « Pépinière d'Entreprises », qui est identique au compte administratif.

En EXERCICE	55
PRESENTS	50
VOTANTS	54

VOTE : UNANIMITÉ

- **Délibération n° 2021-03-10-059**
  Budget annexe Frénéhard et Michaux – Approbation du compte de gestion 2020

Le compte de gestion 2020 du budget annexe « Frénéhard et Michaux » arrêté par la trésorerie de L'Aigle est mis à la disposition des élus communautaires souhaitant les consulter dans les locaux de la Communauté de Communes.

Madame GOSSELIN ne prend pas part au vote.

Le Conseil après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2020 du budget annexe « Frénéhard et Michaux », qui est identique au compte administratif.

En EXERCICE	55
PRESENTS	50
VOTANTS	53

VOTE : UNANIMITÉ

- **Délibération n° 2021-03-10-060**
  Budget annexe SPANC – Approbation du compte de gestion 2020

Le compte de gestion 2020 du budget annexe « SPANC » arrêté par la trésorerie de L'Aigle est mis à la disposition des élus communautaires souhaitant le consulter dans les locaux de la Communauté de Communes.

Le Conseil après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2020 du budget annexe « SPANC » qui est identique au compte administratif.

En EXERCICE	55
PRESENTS	50
VOTANTS	54

VOTE : UNANIMITÉ

- **Délibération n° 2021-03-10-061**
  Budget annexe Assainissement Affermage – Approbation du compte de gestion 2020

Le compte de gestion 2020 du budget annexe « Assainissement Affermage » arrêté par la trésorerie de L'Aigle est mis à la disposition des élus communautaires souhaitant le consulter dans les locaux de la Communauté de Communes.

Le Conseil après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2020 du budget annexe « Assainissement Affermage » qui est identique au compte administratif.

En EXERCICE	55
PRESENTS	50
VOTANTS	54

VOTE : UNANIMITÉ

- **Délibération n° 2021-03-10-062**
  Budget annexe Assainissement Régie – Approbation du compte de gestion 2020

Le compte de gestion 2020 du budget annexe « Assainissement Régie » arrêté par la trésorerie de L'Aigle est mis à la disposition des élus communautaires souhaitant le consulter dans les locaux de la Communauté de Communes.

Le Conseil après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2020 du budget annexe « Assainissement Régie » qui est identique au compte administratif.

En EXERCICE	55
PRESENTS	50
VOTANTS	54

VOTE : UNANIMITÉ

- **Délibération n° 2021-03-10-063**
  Budget annexe PSLA – Affectation des résultats 2020

La proposition d'affectation des résultats du budget annexe « PSLA » est la suivante :

Affectation du résultat de fonctionnement	
Rappel du besoin d'autofinancement de la section d'investissement	569 193.40
Rappel du résultat de fonctionnement	**16 536.27**
Affectation à la section d'investissement (article 1068)	16 536.27
Report à la section de fonctionnement (002)	0.00
Report du résultat d'investissement (001)	-1 045 169.57

Le Conseil après en avoir délibéré :

➢ **APPROUVE** l'affectation des résultats du budget annexe « PSLA » proposée ci-dessus.

En EXERCICE	55
PRESENTS	50
VOTANTS	54

VOTE : UNANIMITÉ

- **Délibération n° 2021-03-10-064**
  Budget annexe PSLA – Vote du budget primitif 2021

Le projet de budget 2021 du budget annexe « PSLA » est fourni en annexe de la présente note de synthèse.

En fonctionnement, le budget intègre les nouvelles dépenses et les nouveaux loyers liés aux ouvertures suivantes :

- PSLA de la Ferté en Ouche : en année pleine
- Extension du PSLA de Moulins la Marche : en année pleine
- Maison médicale d'Aube : réception prévue en 2021

La subvention d'équilibre attendue du budget général est inscrite à hauteur de 145 000 €. Il est à noter que les travaux n'ayant pas fait l'objet de décomptes définitifs généraux, les biens ne feront l'objet d'un amortissement qu'à compter de l'exercice 2022, ce qui pèsera sur la section de fonctionnement. (Environ 50K€)

La section de fonctionnement intègre également un budget prévisionnel lié au centre de vaccination d'environ 22 000 €

En investissement, les reliquats du coût d'opération prévisionnel sont inscrits en restes à réaliser. Le budget primitif intègre en prévisions nouvelles, outre les écritures techniques d'amortissements :

- <u>En dépenses</u> : les remboursements d'emprunts pour 125 000 € et une enveloppe de travaux non affectée de l'ordre de 80 000 €
- <u>En recettes</u> : les subventions non encore notifiées pour 225 000 €, et les recettes attendues de la vente des appartements du PSLA de L'Aigle

<u>M. LE GLAUNEC</u> : La section de fonctionnement est équilibrée à : 304 285 €
La section d'investissements est équilibré à : 1 366 107 €
Soit un budget total de : 1 670 392 €

<u>M. SELLIER</u> : Il est surtout important de voir le montant qui est versé du budget général au budget annexe PSLA. Le coût est de 145 000 €, ce n'est pas négligeable.

M. NETZER : A quoi est dû le déficit d'investissement ?

M. ROUSSEL : Le déficit d'investissement constaté au compte administratif est couvert par des subventions que nous n'avons pas encore inscrites au budget et en attente de la vente des appartements. C'est un déficit temporaire et non structurel.

Le Conseil après en avoir délibéré :

- **VOTE** le budget primitif du budget annexe « PSLA » 2021

En EXERCICE	55
PRESENTS	50
VOTANTS	54

VOTE : UNANIMITÉ

- **Délibération n° 2021-03-10-065**
  Budget annexe Piscine – Affectation des résultats 2020

La proposition d'affectation des résultats du budget annexe « Piscine » est la suivante :

Affectation du résultat de fonctionnement	
Rappel du besoin d'autofinancement de la section d'investissement	0.00
Rappel du résultat de fonctionnement	-149 940.14
Affectation à la section d'investissement (article 1068)	0.00
Report à la section de fonctionnement (002)	-149 940.14
Report du résultat d'investissement (001)	**630 909.09**

Le Conseil après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'affectation des résultats du budget annexe « Piscine » proposée ci-dessus.

En EXERCICE	55
PRESENTS	50
VOTANTS	54

VOTE : UNANIMITÉ

- **Délibération n° 2021-03-10-066**
  Budget annexe Piscine – Vote du budget primitif 2021

Le projet de budget 2021 du budget annexe « Piscine » est fourni en annexe de la présente note de synthèse.

Les prévisions de dépenses et de recettes de fonctionnement tiennent compte du contexte, l'établissement étant toujours fermé au public. La subvention d'équilibre attendue du budget général est inscrite à hauteur de 1 275 000 € afin d'intégrer :

- Le déficit constaté fin 2020 : 150 K€
- Le déficit prévisionnel fin 2021 : 80 K€

Le besoin pour l'année 2021 est moindre en 2020 pour les raisons suivantes :

- Hypothèse de baisse de recettes de 30% contre près de 60% en 2020
- Effet de la négociation avec DALKIA qui permet un retour financier de 55K€
- Diminution des amortissements envoyés en section d'investissement (- 30K€)

En cohérence, avec la baisse d'activités, nous avons retenu une baisse de charges de l'ordre de 20 K€. Cette baisse n'est bien sûr pas proportionnelle à la baisse des recettes, car la plupart des charges sont fixes (personnel, entretien et maintenance, énergie)

Une enveloppe de travaux courants a été fixée à 50 000 € au chapitre 21. Il est prévu de réaliser un audit technique du site, afin de définir un programme pluriannuel d'entretien et de travaux.

M. LE GLAUNEC : La section de fonctionnement est équilibrée à : 1 656 191 €
La section d'investissements est équilibré à : 932 798 €
Soit un budget total de : 2 588 989 €

M. SELLIER : L'année 2020 a été impactée par la pandémie. Nous avons eu moins de recettes, par conséquent moins de charges même si les frais de personnel restent honorés.

M. VAN-HOORNE : Nous entendons dire que 2021sera mieux que 2020. Combien de mois de fermeture avez-vous pris en compte pour 2021 ?

M. SELLIER : C'est un pari sur l'avenir.

M. BEAUFILS : Malheureusement l'année 2021 sera plus catastrophique qu'en 2020. Nous sommes fermés depuis le mois de novembre 2020. Nous avons rouvert pour les scolaires en décembre et sommes à nouveau fermés depuis le 15 janvier. Les prévisions d'ouverture ne verront le jour qu'en mai voire en juin 2021.

M. LE GLAUNEC : Nous risquons d'avoir une baisse de recettes équivalente à 2020. Nous avons prévu une perte de 30% et je pense qu'elle sera beaucoup plus élevée.

M. BEAUFILS : L'Etat n'a pas prévu prendre en compte le déficit des piscines pendant la période COVID. Nous allons rencontrer un autre souci qui va être le remboursement de tous les abonnements qui ont été pris par les adhérents en septembre et qui n'ont pas pu profiter des activités. Nous devrons décider du remboursement lors d'un prochain Conseil Communautaire.

M. SELLIER : Dans la fonction publique, les agents n'ont pas recours au chômage ce qui nous oblige de les rémunérer pendant la fermeture de la piscine. Nous conservons donc toutes nos charges sociales qui pèsent sur notre budget. Toutefois, certains agents ont été mis à la disposition d'autres services comme le centre de vaccinations, les écoles, la MPE, les services administratifs... C'est le même souci dans toutes les autres collectivités.

Mme DUVAL de LAGUIERECE : Quel est le déficit annuel de la piscine depuis son ouverture, hors COVID ?

M. BEAUFILS : Environ un million d'euros par an, ce qui reste relativement stable d'une année à l'autre.

M. SELLIER : Dans les 1 million, il y a 300 000 € d'amortissements qu'il faut prendre en compte. Suite à la remarque d'un délégué communautaire lors d'un conseil, j'avais étudié le déficit d'une collectivité voisine qui était moins élevé mais qui ne prenait pas en compte les amortissements. Il faut comparer ce qui est comparable. Cela reste un outil qui coûte très cher.

Mme DUVAL de LAGUIERECE : Cela reste tout de même un gros déficit par rapport à la moyenne nationale.

Le Conseil après en avoir délibéré :

- **VOTE** le budget primitif du budget annexe « Piscine » 2021

En EXERCICE	55
PRESENTS	50
VOTANTS	54

VOTE : UNANIMITÉ

- **Délibération n° 2021-03-10-067**
  Budget annexe Bohin – Affectation des résultats 2020

La proposition d'affectation des résultats du budget annexe « Bohin » est la suivante :

Affectation du résultat de fonctionnement	
Rappel du besoin d'autofinancement de la section d'investissement	0.00
Rappel du résultat de fonctionnement	**8 491.11**
Affectation à la section d'investissement (article 1068)	0.00
Report à la section de fonctionnement (002)	8 491.11
Report du résultat d'investissement (001)	**48 067.88**

Le Conseil après en avoir délibéré :

➢ **APPROUVE** l'affectation des résultats du budget annexe « Bohin » proposée ci-dessus.

En EXERCICE	55
PRESENTS	50
VOTANTS	54

VOTE : UNANIMITÉ

- **Délibération n° 2021-03-10-068**
  Budget annexe Bohin – Vote du budget primitif 2021

Le projet de budget 2021 du budget annexe « Bohin » est fourni en annexe de la présente note de synthèse.

Ce budget est en situation de fonctionnement courant, sans fait marquant majeur. Il comporte en recettes le loyer (34K€), et en charges les amortissements, le remboursement de l'annuité d'emprunt et quelques dépenses de fonctionnement (entretien de terrains essentiellement).

A noter une provision de 12 000 €, afin de prendre en compte une éventuelle nouvelle annulation de loyer dans le cadre de la crise sanitaire.

La subvention d'équilibre attendue du budget général est inscrite à hauteur de 100 000 €.

M. SELLIER : C'est un équipement qui nous appartient, géré par la Société Bohin.

M. LE GLAUNEC : La section de fonctionnement est équilibrée à : 274 395 €
La section d'investissements est équilibré à : 247 079 €
Soit un budget total de : 521 474 €

Le Conseil après en avoir délibéré :

➢ **VOTE** le budget primitif du budget annexe « Bohin » 2021

En EXERCICE	55
PRESENTS	50
VOTANTS	54

VOTE : UNANIMITÉ

- **Délibération n° 2021-03-10-069**
  Budget annexe Parc d'Activités – Affectation des résultats 2020

La proposition d'affectation des résultats du budget annexe « Parc d'Activités » est la suivante :

Affectation du résultat de fonctionnement	
Rappel du besoin d'autofinancement de la section d'investissement	395.58
Rappel du résultat de fonctionnement	**0.00**
Affectation à la section d'investissement (article 1068)	
Report à la section de fonctionnement (002)	0.00
Report du résultat d'investissement (001)	-395.58

Le Conseil après en avoir délibéré :

➢ **APPROUVE** l'affectation des résultats du budget annexe « Parc d'Activités » proposée ci-dessus.

En EXERCICE	55
PRESENTS	50
VOTANTS	54

VOTE : UNANIMITÉ

- **Délibération n° 2021-03-10-070**
  Budget annexe Parc d'Activités – Vote du budget primitif 2021

Le projet de budget 2021 du budget annexe « Parc d'Activités » est fourni en annexe de la présente note de synthèse.

En 2021 sont prévus :

- Une participation de 100K€ à la SHEMA, dans le cadre du rachat de certains terrains à l'EPFN, prévu en 2022.
- 115K€ pour l'achat d'une parcelle sur la zone du Bois Aulard à St Sulpice (préemption votée en conseil communautaire fin 2020)
- Le coût de la sortie de stock lié à la cession du terrain destiné à la construction de la ressourcerie par le SMIRTOM pour 108K€
- Des provisions pour de petits travaux de viabilisation

La subvention d'équilibre attendue du budget général est inscrite à hauteur de 324 406 €

S'agissant d'un budget de lotissement, l'ensemble des dépenses et des recettes sont inscrites sur la section de fonctionnement et font l'objet, en fin d'année, d'écritures de transfert vers la section d'investissement.

M. LE GLAUNEC : La section de fonctionnement est équilibrée à : 449 204 €
La section d'investissements est équilibré à : 324 800 €
Soit un budget total de : 774 004 €

Le Conseil après en avoir délibéré :

➢ **VOTE** le budget primitif du budget annexe « Parc d'Activités » 2021

En EXERCICE	55
PRESENTS	50
VOTANTS	54

VOTE : UNANIMITÉ

- **Délibération n° 2021-03-10-071**
  Budget annexe Pépinière d'Entreprises – Affectation des résultats 2020

La proposition d'affectation des résultats du budget annexe « Pépinière d'entreprises » est la suivante :

Affectation du résultat de fonctionnement	
Rappel du besoin d'autofinancement de la section d'investissement	0.00
Rappel du résultat de fonctionnement	**2 181.26**
Affectation à la section d'investissement (article 1068)	0.00
Report à la section de fonctionnement (002)	2 181.26
Report du résultat d'investissement (001)	14 932.97

Le Conseil après en avoir délibéré :

➢ **APPROUVE** l'affectation des résultats du budget annexe « Pépinière d'Entreprises » proposée ci-dessus.

En EXERCICE	55
PRESENTS	50
VOTANTS	54

VOTE : UNANIMITÉ

- **Délibération n° 2021-03-10-072**
  Budget annexe Pépinière d'Entreprises – Vote du budget primitif 2021

Le projet de budget 2021 du budget annexe « Pépinière d'Entreprises » est fourni en annexe de la présente note de synthèse.

Les équilibres de fonctionnement sont les suivants :
- Recul des dépenses de personnel et des dépenses courantes
- Léger recul des recettes courantes (hors subvention d'équilibre)

La subvention d'équilibre attendue du budget général est inscrite à hauteur de 110 000 €, en hausse par rapport au compte administratif, en raison notamment de l'augmentation des amortissements.

La section d'investissement intègre un nouveau projet de construction d'un bâtiment sur la zone d'activité de la Ferté en Ouche :
- Suite à la vente possible de l'atelier relais actuel, la collectivité souhaite disposer d'une capacité d'accueil pour un nouveau développement d'entreprises.
- Le coût de la construction (200K€) est équilibré par le prix de vente de l'actuel bâtiment et un emprunt.

M. SELLIER : Nous avons vendu un bâtiment qui appartenait à la CdC pour 110 000 € et nous allons en reconstruire un neuf en espérant obtenir des subventions.

M. LE GLAUNEC : La section de fonctionnement est équilibrée à : 200 316 €
La section d'investissements est équilibré à : 266 211 €
Soit un budget total de : 466 527 €

Le Conseil après en avoir délibéré :

➢ **VOTE** le budget primitif du budget annexe « Pépinière d'Entreprises » 2021

En EXERCICE	55
PRESENTS	50
VOTANTS	54

VOTE : UNANIMITÉ

- **Délibération n° 2021-03-10-073**
  Budget annexe Frénéhard et Michaux – Affectation des résultats 2020

La proposition d'affectation des résultats du budget annexe « Frénéhard et Michaux » est la suivante :

Affectation des résultats	
Rappel du besoin d'autofinancement de la section d'investissement	116 744.99
Rappel du résultat de fonctionnement	**155 868.28**
Affectation à la section d'investissement (article 1068)	116 744.99
Report à la section de fonctionnement (002)	39 123.29
Report du résultat d'investissement (001)	-116 744.99

M. ROUSSEL : Il y a toujours un résultat d'investissement négatif sur ce budget car le capital de l'emprunt et les amortissements sont couverts par les loyers qui sont inscrits en fonctionnement. Il y a un décalage d'un an.

M. LE GLAUNEC : C'est la dernière année pour ce budget car l'an prochain les établissements Frénéhard et Michaux seront propriétaires de leurs locaux.

Fleur GOSSELIN ne prend pas part au vote.

Le Conseil après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'affectation des résultats du budget annexe « Frénéhard et Michaux » proposée ci-dessus.

En EXERCICE	55
PRESENTS	50
VOTANTS	53

VOTE : UNANIMITÉ

- **Délibération n° 2021-03-10-074**
  Budget annexe Frénéhard et Michaux – Vote du budget primitif 2021

Le projet de budget 2021 du budget annexe « Frénéhard et Michaux » est fourni en annexe de la présente note de synthèse.

Les recettes correspondent au loyer et les charges à l'annuité d'emprunt. A noter que les loyers ne seront perçus que jusqu'en septembre 2021. L'entreprise deviendra propriétaire du bâtiment à la fin de la période de crédit-bail.

Les dernières écritures de remboursement d'emprunt interviendront en 2022 et ce budget sera clôturé.

M. LE GLAUNEC : La section de fonctionnement est équilibrée à : 139 025 €
La section d'investissements est équilibré à : 248 717 €
Soit un budget total de : 387 742 €

M. SELLIER : L'avantage des budgets annexes est d'avoir une comptabilité analytique très précise.

M. LE GLAUNEC : Le total des subventions d'équilibre pour les budgets annexes que nous venons de voter représentent une somme totale de 1 954 000 €.

M. SELLIER : Tous les budgets annexes sont équilibrés par le budget général de la CdC. La plus grosse subvention est celle de la piscine.

M. LE GLAUNEC : Les subventions du CIAS et de l'Office de Tourisme sont importantes également.

Fleur GOSSELIN ne prend pas part au vote.

Le Conseil après en avoir délibéré :

- **VOTE** le budget primitif du budget annexe « Frénéhard et Michaux » 2021

En EXERCICE	55
PRESENTS	50
VOTANTS	53

VOTE : UNANIMITÉ

- **Délibération n° 2021-03-10-075**
  Budget annexe SPANC – Affectation des résultats 2020

La proposition d'affectation des résultats du budget annexe « SPANC » est la suivante :

Affectation du résultat de fonctionnement	
Rappel du besoin d'autofinancement de la section d'investissement	0.00
Rappel du résultat de fonctionnement	**18 225.37**
Affectation à la section d'investissement (article 1068)	0.00
Report du résultat d'investissement (001)	**10 264.00**
Report à la section de fonctionnement (002)	**18 225.00**

Le Conseil après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'affectation des résultats du budget annexe « SPANC » proposée ci-dessus

En EXERCICE	55
PRESENTS	50
VOTANTS	54

VOTE : UNANIMITÉ

- **Délibération n° 2021-03-10-076**
  Budget annexe SPANC – Vote du budget primitif 2021

Le projet de budget 2021 du budget annexe « SPANC » est fourni en annexe de la présente note de synthèse.

En 2021, le projet de budget intègre :

- En recettes, les contrôles réalisées par le prestataire, refacturés aux usagers
- En charges, le coût d'intervention du prestataire, ainsi que les charges du personnel CDC
- En dépenses et en recettes les subventions du nouveau programme de l'Agence de l'eau, qui seront attribuées dès que les usagers auront réalisé leurs travaux.

Aucun investissement n'est prévu en 2021

M. LE GLAUNEC : La section de fonctionnement est équilibrée à : 179 105 €
La section d'investissements est équilibré à : 12 654 €
Soit un budget total de : 191 759 €

Le Conseil après en avoir délibéré :

- **VOTE** le budget annexe « SPANC » 2021

En EXERCICE	55
PRESENTS	50
VOTANTS	54

VOTE : UNANIMITÉ

- **Délibération n° 2021-03-10-077**
  Budget annexe Assainissement Affermage – Affectation des résultats 2020

La proposition d'affectation des résultats du budget annexe « Assainissement Affermage » est la suivante :

Affectation du résultat de fonctionnement	
Rappel du besoin d'autofinancement de la section d'investissement	0.00
Rappel du résultat de fonctionnement	**1 599 194.25**
Affectation à la section d'investissement (article 1068)	0.00
Report du résultat d'investissement (001)	**410 515.45**
Report à la section de fonctionnement (002)	**1 599 194.00**

Le Conseil après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'affectation des résultats du budget annexe « Assainissement Affermage » proposée ci-dessus

En EXERCICE	55
PRESENTS	50
VOTANTS	54

VOTE : UNANIMITÉ

- **Délibération n° 2021-03-10-078**
  Budget annexe Assainissement Affermage – Vote du budget primitif 2021

Le projet de budget 2021 du budget annexe « Assainissement Affermage » est fourni en annexe de la présente note de synthèse.

En fonctionnement, les recettes sont en augmentation pour deux raisons principales :

- Effet en année pleine de la revalorisation tarifaire votée en 2020
- Prise en compte des pénalités facturées à Aqualter pour les manquements dans le respect de ses engagements contractuels

Les charges courantes sont stables.

En investissement, les principaux projets inscrits sont :

Opération	Depenses - HT €	Subventions - Participations, etc	Autofinancement réel - €	Avances agences	Impact net budget
REHA AUBE L'AIGLE	1 080 500	729 469	351 031	197 323	153 708
ENQUETE DE BRANCHEMENTS PHASE 2	75 000	37 500	37 500		37 500
SCHEMA DIRECTEUR	606 660	567 000	39 660		39 660
ANALYSE RISQUES DE DEFAILLANCE	30 000		30 000		30 000
DIAGNOSTIC PERMANENT	50 000		50 000		50 000
COMPLEXE CULTUREL - résaux	65 000		65 000		65 000
TRAVAUX TALUS STEP St Sulpice	55 000		55 000		55 000
ENVELOPPE COURANTE DIVERS	22 000		22 000		22 000
TOTAL	1 984 160	1 333 969	650 191	197 323	452 868
	0	0			

Emprunt	0
CAF prévisionnelle	264 022
Consommation fonds propres	188 846

M. LE GLAUNEC : La section de fonctionnement est équilibrée à : 2 955 927 €
La section d'investissements est équilibré à : 3 192 231 €
Soit un budget total de : 6 148 158 €

Le Conseil après en avoir délibéré :

➢ **VOTE** le budget primitif du budget annexe « Assainissement Affermage » 2021

En EXERCICE	55
PRESENTS	50
VOTANTS	54

VOTE : UNANIMITÉ

- **Délibération n° 2021-03-10-079**
  Budget annexe Assainissement Régie – Affectation des résultats 2020

La proposition d'affectation des résultats du budget annexe Assainissement régie est la suivante :

Affectation du résultat de fonctionnement	
Rappel du besoin d'autofinancement de la section d'investissement	0.00
Rappel du résultat de fonctionnement	**472 357.28**
Affectation à la section d'investissement (article 1068)	0.00
Report du résultat d'investissement (001)	**110 906.20**
Report à la section de fonctionnement (002)	**472 357.00**

Le Conseil après en avoir délibéré :

➢ **APPROUVE** l'affectation des résultats du budget annexe « Assainissement régie » proposée ci-dessus

En EXERCICE	55
PRESENTS	50
VOTANTS	54

VOTE : UNANIMITÉ

- **Délibération n° 2021-03-10-080**
  Budget annexe Assainissement Régie – Vote du budget primitif 2021

Le projet de budget 2021 du budget annexe « Assainissement Régie » est fourni en annexe de la présente note de synthèse.

En fonctionnement, la capacité d'autofinancement devrait se situer autour de 20K€.

Les recettes sont en augmentation sous l'effet de la revalorisation des tarifs votée en 2020 (effet en année pleine en 2021) et de la prise en charge des coûts COVID par l'Agence de l'Eau

Les dépenses sont globalement stables, en dehors de l'impact du COVID.

En investissement, les principaux projets inscrits sont les suivants :

Opération	Depenses - HT €	Subventions - Participations, etc	Autofinancement réel - €	Avances agences	Impact net budget
SCHEMA DIRECTEUR	105 000	84 000	21 000		21 000
SECURISATION DES EQUIPEMENTS	50 000		50 000		50 000
FERTE FRESNEL - REHAB. RESEAUX P1 ET 2 - Etudes	45 000	0	45 000	0	45 000
DEMANTELEMENT STEP MOULINS - Etudes et travaux	53 000		53 000		53 000
MOULINS - RUE JEAN GABIN - Etudes préalables	5 000		5 000		5 000
Maitrise d'oeuvre NOUVELLE STEP GLOS LA FERRIERE	40 000	0	40 000		40 000
ENVELOPPE COURANTE DIVERS	72 534		72 534		72 534
TOTAL	370 534	84 000	286 534	0	286 534
	ok compta	ok compta			

Emprunt	0
CAF prévisionnelle	18 364
Consommation fonds propres	268 170

M. LE GLAUNEC : La section de fonctionnement est équilibrée à : 1 041 357 €
La section d'investissements est équilibré à : 1 547 949 €
Soit un budget total de : 2 589 306 €

Le Conseil après en avoir délibéré :

- **VOTE** le budget primitif du budget annexe « Assainissement Régie » 2021

En EXERCICE	55
PRESENTS	50
VOTANTS	54

VOTE : UNANIMITÉ

- **Délibération n° 2021-03-10-081**
  Attribution des compensations 2021

Il convient d'approuver le tableau des compensations par commune pour l'année 2021. Aucun changement n'est intervenu par rapport aux montants de 2020, en dehors de la revalorisation de la part liée à la contribution au SDIS, revalorisée chaque année au réel (population * contribution par habitant notifiée par le SDIS), pour les communes de l'ex CDC de la Ferté Fresnel.

Les montants 2021 sont les suivants :

COMMUNES	Compensations définitives 2020 (Positif : versée aux communes Négatif : versée par les communes)	Impact SDIS 2021 (cf revalorisation annuelle sur la base du réel) Communes ex CdC Ferté Fresnel	Compensations previsionnelles 2021 (Positif : versée aux communes Négatif : versée par les communes)
AUBE	-274 117	0	-274 117
AUGUAISE	-8 062	0	-8 062
BEAUFAI	-58 937	0	-58 937
BONNEFOI	-10 215	0	-10 215
BONSMOULINS	-22 062	0	-22 062
BRETHEL	-6 859	0	-6 859
CHANDAI	-120 722	0	-120 722
CRULAI	-92 298	0	-92 298
ECORCEI	-81 202	0	-81 202
FAY	1 775	0	1 775
IRAI	-101 797	0	-101 797
LA CHAPELLE VIEL	-44 227	0	-44 227
LA FERRIERE AU DOYEN	-16 462	0	-16 462
LA FERTE EN OUCHE	-207 119	-1 263	-208 382
LA GONFRIERE	-29 908	99	-29 809
L'AIGLE	-1 148 867	0	-1 148 867
LE MENIL BERARD	-5 426	0	-5 426
LES ASPRES	-66 907	0	-66 907
LES GENETTES	-12 710	0	-12 710
MAHERU	4 947	0	4 947
MOULINS LA MARCHE	-33 000	0	-33 000
RAI	33 000	0	33 000
SAINT EVROULT NOTRE DAME DU BOIS	-50 051	-206	-50 257
SAINT HILAIRE SUR RILLE	-17 633	0	-17 633
SAINT MARTIN D'ECUBLEI	-137 839	0	-137 839
SAINT MICHEL TUBOEUF	-114 953	0	-114 953
SAINT NICOLAS DE SOMMAIRE	-28 014	-169	-28 183
SAINT OUEN SUR ITON	-182 919	0	-182 919
SAINT SULPICE SUR RISLE	-308 078	0	-308 078
SAINT SYMPHORIEN DES BRUYERES	-120 417	0	-120 417
TOUQUETTES	-8 382	-35	-8 417
VITRAI SOUS L'AIGLE	-27 346	0	-27 346
TOTAUX	-3 296 807	-1 574	-3 298 381

M. LE GLAUNEC : Les compensations ne bougent pas sauf pour les communes de l'ex Communauté de Communes de la Ferté Fresnel. La compensation SDIS était de compétence communale pour les communes de l'ex CdC de la Ferté Fresnel et intercommunale sur la CdC des Pays de L'Aigle qui l'a fiscalisée. Je trouve d'ailleurs regrettable que nous ayons une revalorisation chaque année, cela m'interpelle.

Mme HELLEUX : Pourquoi la CdC rend de l'argent à certaines communes

M. SELLIER : Si on prend l'exemple de la commune de Rai qui a une grosse entreprise industrielle avec une recette fiscale de la Taxe Professionnelle importante. Lorsque nous avons décidé d'avoir une (TPU) Taxe Professionnelle Unique, toutes les recettes ont été versées à la CdC ce qui a pénalisé la commune de Rai qui ne percevait plus cette recette. Par conséquent, l'excédent reçu est reversé à la commune concernée. Cette compensation n'a jamais été revalorisée lors des prises de compétences sociale, voirie et scolaire, ce qui pénalise la CdC.
Nous souhaitons revoir l'ensemble des compensations mais cela risque d'être compliqué.

Le Conseil après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les montants des attributions de compensation 2021 pour chaque commune selon le tableau ci-dessus pour un montant total net de 3 298 381 €.

En EXERCICE	55
PRESENTS	50
VOTANTS	54

VOTE : UNANIMITÉ

- **Délibération n° 2021-03-10-082**
  Vote de la TEOM 2021

Le projet de budget 2021 intègre un reversement au SMIRTOM (Syndicat Mixte de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères) de 2 167 000 € (comme en 2020), somme nécessaire à l'équilibre budgétaire prévisionnel du SMIRTOM.

Il appartient à la Communauté de Communes de voter le taux de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) afin de recouvrer la somme lui permettant de financer la contribution appelée par le SMIRTOM.

Compte tenu du niveau projeté des bases pour 2021 (revalorisation de 0.2% selon la loi de finances 2021), il est proposé de voter un taux de 10.59%

	Bases 2020 majorées de 0,2%	Taux proposé au vote	Produit attendu
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	20 463 043	**10,59**	**2 167 000 €**

Le Conseil après en avoir délibéré :

- **VOTE** un taux de 10.59% pour l'année 2021, contre 10.64% en 2020

En EXERCICE	55
PRESENTS	50
VOTANTS	54

VOTE : UNANIMITÉ

M. SELLIER : Maintenant que les budgets sont votés, je souhaiterai que chacun réfléchisse à ce qu'il souhaiterait réaliser dans sa commune par le biais de la Communauté de Communes.
Nous allons avoir le CRTE (Contrats de Relance et de Transition Écologique), il faut qu'on travaille sur le PPI (Plan Pluriannuel d'Investissements) avec les souhaits des uns et des autres. Nous lancerons ce débat en réunion de Vice-Présidents puis lors de la Conférence des Maires. Je vous demande d'y réfléchir dès à présent afin d'en échanger.
Nous avons lancé les projets qui étaient programmés sur la Ville de L'Aigle mais je pense que vous avez également des projets que vous souhaiteriez voir aboutir. Les Vice-Présidents vous tendent la main. Nous vous avons proposé les projets qui étaient en cours au début du mandat, maintenant il faut que l'on trace des grandes lignes comme la mobilité, l'ANRU, le PLUi, l'environnement... Il faut que nous puissions réaliser une synthèse avant l'été.

M. BEAUFILS : La prochaine commission Sport se tiendra le mardi 16 mars à 18 h 30 au Pôle Sportif Intercommunal. En préambule de cette réunion, une visite du complexe sera réalisée pour ceux qui ne le connaissent pas.

Mme LENÔTRE : La collecte de la Banque Alimentaire de l'Orne sera organisée les 16 et 17 avril prochains. La CdC y participera et je compte sur chacun d'entre vous pour y consacrer un peu de votre temps personnel. Elle se fera de façon dématérialisée.

M. GRANDIN : Je souhaiterais vous communiquer quelques nouvelles du Mali avec qui nous sommes jumelés. Nous avons décidé l'an dernier d'apporter un soutien à la construction de leur maternité par le biais d'une subvention de 20 000 €. Benoît vous projettera pendant la séance de signatures des budgets, les photos d'avancement des travaux. Marie-Odile et moi-même sont à votre disposition pour vous communiquer des explications. Nous avons versé 80 % de cette subvention au Trésor Public malien qui l'a bien reçue.

M. SELLIER : C'est une subvention qui a été votée lors de l'ancienne mandature.

M. CARBONELL : La réunion des personnes associées relative au PLUi s'est déroulée hier en présence de la DDT, la Chambre des Métiers. Il est dommage que la Chambre d'Agriculture fût absente. Le PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable) vous sera proposé en juin. Les réunions avec les communes se tiendront courant avril/mai.

M. GONNET : Je vous confirme que la Foire aux Arbres se tiendra bien à L'Aigle ce weekend après que Monsieur le Maire se soit bien battu administrativement pour que celle-ci puisse avoir lieu.

Mme PRIEUR : Est-ce normal que le PSLA de L'Aigle refuse de nouveaux clients qui n'habitent pas L'Aigle ? Les PSLA sont bien intercommunaux ?

M. SELLIER : Ce n'est pas un argument. Ils sont bien intercommunaux.

Mme PRIEUR : Je ne trouve pas normal que l'accès aux soins ne soit réduit qu'aux habitants de L'Aigle, même si je peux comprendre que les médecins soient débordés.

M. SELLIER : Nous allons regarder mais déontologiquement ce n'est pas normal. Nous avons beaucoup investi dans les PSLA, il faut qu'ils soient ouverts à tous.

M. NETZER : Nous avons reçu un courrier de la Préfecture concernant un programme de diagnostic sur les ouvrages d'Art.

M. MARTEL : Nous avons déjà réalisé cet audit par l'intermédiaire d'Orne Métropole. Cet audit est un inventaire des ponts maçonnés avec leur état.

M. NETZER : A qui le SMIRTOM doit facturer le traitement des ordures ménagères émanant des gens du voyage ? A la CdC ou à la commune qui les accueille ? A ce jour, le SMIRTOM ne facture pas mais cela ne peut pas durer sachant qu'ils sont de plus en plus présents sur notre territoire avec de plus en plus de déchets.

M. SELLIER : Il faut l'inclure dans la somme que la Communauté de Communes verse au SMIRTOM.

M. NETZER : Il n'est pas normal que ce soit la ville de L'Aigle qui paie à chaque fois. Ils sont de plus en plus souvent présents et personne ne paie. Les sommes deviennent importantes.

M. SELLIER : La CdC peut prendre en charge la somme, ce qui serait le plus juste.

M. NETZER : On peut également leur demander une contribution.

M. SELLIER : Je veux bien mais je te charge de gérer le sujet.

M. VAN-HOORNE : Dès lors où ils sont en situation illégale et qu'ils nous proposent une liquidité que nous acceptons, cela leur donne accord de pouvoir s'installer sur la commune. Il ne faut jamais accepter cette situation.

M. NETZER : Ce sont des situations acquises qu'il ne faut pas laisser perdurer.

M. SELLIER : Si nous avions un terrain de grand passage, ils seraient peut-être moins présents sur nos communes. Avec un terrain de grand passage la Préfète aurait le pouvoir de les faire partir. Là, nous n'en avons pas les moyens et se déplacent de commune en commune.

M. NETZER : Il est en cours ce terrain de grand passage ?

M. VAN-HOORNE : J'ai entamé une procédure pour qu'ils quittent le terrain de la Mousse où ils étaient bien installés et j'ai réussi à les faire partir. Une heure plus tard, ils s'étaient installés sur le terrain annexe au Jo Maso

M. MARTEL : Le terrain dit de « grand passage » sera réservé aux manifestations spécifiques mais pas pour les Gens du Voyage sédentarisés. C'est comme cela que le Conseil Départemental le conçoit.

M. SELLIER : Tu as raison mais lorsqu'ils sont sur L'Aigle, ils y sont pour des rassemblements religieux donc ils devraient se rendre sur un terrain de grand passage.

Mme MOLERO : A quelle date pouvons-nous espérer obtenir des vaccins sur le Département pour les personnes de plus de 75 ans ?

M. SELLIER : On nous a obligés de mettre en place un centre de vaccinations conjointement avec la ville de L'Aigle mais cela ne nous donne pas de dose. Je suis d'accord avec vous, nous ne sommes pas très bons.

M. NETZER : J'ai pourtant lu dans la presse que l'Orne était le 2ème Département Français en termes de vaccinations.

M. SELLIER : Effectivement mais c'est nationalement que nous ne sommes pas bons.

Mme HELLEUX : Avez-vous la date de la Conférence des Maires ?

M. SELLIER : Ce sera le jeudi 25 mars prochain.

Mme HELLEUX : Il faudrait penser à la rétrocession des travaux de la Maison Médicale.

M. SELLIER : Tu as raison, nous en parlons à la SHEMA.

Mme TAVERNIER : Je souhaiterais remercier tous les élus de la part du Monsieur DEMBELE qui est le Maire de la commune de Kolonigué au Mali car les travaux de la maternité sont presque achevés. Cette construction est très importante pour eux, elle permettra aux femmes de pouvoir accoucher plus décemment. Il m'a demandé de vous transmettre ses plus vifs remerciements. Merci à tous.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45.

Le secrétaire de Séance
Serge GODARD

Le Président,
Jean SELLIER

Feuille de signature
Conseil Communautaire du 10 mars 2021

NOM	Prénom	Signature
BAGLIN	Aurore	
BARBIER	Christian	
BEAUFILS	Jean-Luc	
BRIZARD	François	
BRUNET	Joël	
CARBONELL	François	
CHAUVEL-TRÉPIER	Sylvie	
COLASSE	Francis	
COUSIN	Didier	
CROTEAU	Philippe	
DELAVALLÉE	Serge	
DE TAEVERNIER	Jacky	
DEPARIS-AUBRIL	Alexandra	
DUVAL DE LAGUIERCE	Isabelle	
GAULTIER	Franck	
GODARD	Serge	
GONNET	Lionel	
GORET	Hubert	
GOUSSIN	Jean-Marie	
GRANDCLÈRE	Maïté	
GRANDIN	Jean-Guy	
HAREL	Hervé	
JOSSET	Elisabeth	
HELLEUX	Véronique	
KLYMKO	Paule	
LAMONTAGNE	André	
LE GLAUNEC	Michel	

LEBRETON	Christine	
LENÔTRE	Nathalie	
LORMEAU	Dominique	
LOUWAGIE	Véronique	
MARIE	Daniel	
MARTEL	Guy	
MOLERO	Sylvie	
NETZER	Dominique	
NOGUET	Mireille	
PITOU	Didier	
POTTIER	Christophe	
PRIEUR	Delphine	
RIBAULT	Nathalie	
RONDEL	Philippe	
SADRAIN	Danièle	
SAMSON	Pascal	
SELLIER	Jean	
SUARD	Pascal	
TAVERNIER	Marie-Odile	
TROUILLET	Nadège	
VAN-HOORNE	Philippe	
VIOLET	Virginie	
ZO	Eric	